



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

9 IGC

CE/15/9.IGC/6
Paris, 13 novembre 2015
Original : anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Neuvième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
14-16 décembre 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément aux directives sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et aux Décisions 8.IGC 8, 8.IGC 9 et 8.IGC 10 adoptées par le Comité, le présent document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC.

Décision requise : paragraphe 62.

1. Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « le FIDC ») est un Fonds de contributions volontaires multidonateurs, établi au titre de l'Article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention ») pour faciliter la coopération internationale en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté et pour favoriser l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.

2. Le principal objectif du FIDC est d'investir dans des projets qui aboutissent à des changements structurels via l'introduction et/ou l'élaboration de politiques et de stratégies ayant un impact direct sur la création, la production et la distribution d'une variété d'expressions culturelles, notamment des biens, services et activités culturels, ainsi que sur l'accès à celles-ci ; et aussi via le renforcement des infrastructures institutionnelles jugées nécessaires pour soutenir des industries culturelles viables à l'échelle locale et régionale.

3. Le FIDC est devenu opérationnel en 2010. Depuis, 78 projets ont été financés dans 48 pays en développement et moins avancés. Fin octobre 2015, le montant total du financement de ces projets était de 5,2 millions de dollars des Etats-Unis. Les projets financés par le FIDC contribuent à : i) créer des politiques qui font la promotion de la diversité des expressions culturelles ; ii) démontrer la valeur et les opportunités offertes par les industries culturelles et créatives en faveur du développement durable ; et iii) renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles dans le secteur culturel.

4. Bien que le FIDC soit de plus en plus reconnu comme un outil de coopération internationale performant pour la promotion de secteurs culturels dynamiques, il est encore confronté à certains défis qui empêchent de garantir son efficacité et ses résultats futurs. Parmi ceux-ci, les principaux sont : i) le manque de ressources humaines pour gérer le Fonds et l'appel à demandes de financement, suivre et évaluer les projets financés et mettre en œuvre sa stratégie de levée de fonds et de communication, ii) la récente stagnation des contributions au Fonds, qui ne suffisent pas pour répondre aux attentes fortes et aux nombreuses demandes de financement, et iii) la nécessité d'augmenter la visibilité du FIDC et d'informer sur son action, particulièrement auprès des donateurs et partenaires potentiels du secteur privé.

5. Lors de cette session, le Comité :

i) examinera le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre générale du FIDC, décidera des projets qui seront soutenus par le FIDC en 2016 et approuvera la nomination de nouveaux membres du Groupe d'experts ;

ii) prendra note des avancées réalisées pour la mise en œuvre des recommandations d'IOS pour le FIDC ;

iii) analysera les progrès réalisés et prendra note des défis pour la deuxième phase de la stratégie de financement et de communication du FIDC et allouera un budget pour les activités à réaliser en 2016 ;

iv) examinera les rapports financiers pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 ; ainsi que le projet de budget prévisionnel pour 2016, en vue de son adoption.

6. Le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC comprend les sections suivantes :

- I. Mise en œuvre des projets financés par le FIDC
- II. Appel à demandes de financement 2015
- III. Recommandations de nouveaux membres pour le Groupe d'experts
- IV. Suivi de la mise en œuvre des recommandations du Service d'évaluation et d'audit (IOS - *Internal Oversight Service*) pour le FIDC
- V. Mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et de communication
- VI. Utilisation des ressources financières du FIDC

7. Des documents distincts ont été préparés comme suit :

- Document d'information sur le statut des projets du FIDC des cycles de financement 2010-2014 (Document CE/15/9.IGC/INF.4).
- Document d'information sur le document du FIDC « Investir dans la créativité, transformer les sociétés : résultats des projets soutenus par le Fonds international pour la diversité culturelle (2013 - 2015) » (Document CE/15/9.IGC/INF.5).

I. Mise en œuvre des projets financés par le FIDC

8. Le Secrétariat contrôle la gestion et la mise en œuvre de tous les projets en cours, y compris le traitement des contrats, les livrables et le règlement pour tous les cycles de financement, ainsi que la gestion de toute la correspondance avec les bénéficiaires du financement du FIDC.

9. Une synthèse du statut de tous les projets approuvés par le Comité depuis 2010 se trouve dans le document d'information CE/15/9.IGC/INF.4. Les résultats de tous les projets récemment menés à bien sont disponibles sur le [site web du FIDC](#) ainsi que dans le document d'information CE/15/9.IGC/INF.5.

10. Quelques statistiques concernant les projets financés par les cycles de financement de 2010-2014 sont disponibles ci-dessous. Des graphiques et diagrammes concernant les projets financés par le FIDC figurent sur le site web du FIDC : <http://fr.unesco.org/creativity/fidc/statistiques-projets-finances>.

- Concernant le financement par région, 48,7% des fonds du FIDC ont été destinés à l'Afrique, 28,2% à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 9% aux États d'Europe de l'Est, 9% à l'Asie et au Pacifique, 3,8% aux États arabes et 1,3% aux projets mis en œuvre dans plus d'une région.
- Pour ce qui est du type de bénéficiaire, près de 62% des organisations bénéficiaires sont des ONG, 32% sont des Parties et 6% sont des OING.
- En ce qui concerne les domaines culturels, 24% des projets financés par le FIDC ont trait à la musique, 21% au cinéma et aux arts audiovisuels, 17% aux arts du spectacle, 14% aux arts visuels, 13% aux livres et à l'édition, 8% au design et à l'artisanat et 3% aux arts médiatiques.
- En matière d'impact, 51% des projets financés par le FIDC portent sur le développement durable des capacités, 27% sur le développement des industries culturelles et créatives et 22% sur la gouvernance et les politiques publiques.
- 2 300 224 dollars des États-Unis ont été investis dans des projets axés sur la jeunesse, ce qui représente 43% du total du financement de projets du FIDC.
- 1 641 337 dollars des États-Unis ont été investis dans des projets favorisant l'égalité des genres, ce qui représente 31% du total du financement de projets du FIDC.
- 480 431 dollars des États-Unis ont été investis dans des projets portant sur les créateurs autochtones, ce qui représente 9% du total du financement de projets du FIDC.
- 427 972 dollars des États-Unis ont été investis dans des projets mis en œuvre dans des petits États insulaires en développement (PEID), ce qui représente 8% du total du financement de projets du FIDC. En outre, les PEID représentent plus de 10% (5 sur 48) des pays dans lesquels des projets financés par le FIDC ont été mis en œuvre.

II. Appel à demandes de financement 2015

Nouvelle plateforme de demande et de présélection en ligne

11. En application du paragraphe 5 de la décision 8.IGC 8 du Comité, le sixième appel à demandes de financement a été lancé le 30 janvier 2015. À cette date, une nouvelle plateforme en ligne pour la procédure de demande et de présélection du FIDC a été créée et mise en place. Tous les demandeurs ont été invités à déposer leur demande de financement sur la plateforme en ligne, la présélection a été également effectuée en ligne par les Commissions nationales pour l'UNESCO. Le principal objectif de cette plateforme de demande en ligne était d'aligner tous les mécanismes de gestion du FIDC, de la demande à l'évaluation en passant par la présélection, avec les efforts cohérents entrepris par les organes directeurs en vue de développer un système de gestion des connaissances ; d'optimiser le processus d'évaluation pour le Secrétariat, qui ne dispose pas de ressources humaines suffisantes, et de garantir la transparence de la prise de décision de la part de toutes les Parties impliquées, des Commissions nationales, du Groupe d'experts et du Secrétariat.

12. En vue du sixième appel à demandes de financement, des informations pertinentes et conviviales sur le processus de demande et de sélection ont été mises à disposition sur le site web du FIDC. Un programme d'information pour les Commissions nationales, qui intègre des documents essentiels en anglais et en français sur l'appel à demandes de financement, a été préparé et distribué le 30 janvier 2015. En outre, le Secrétariat a lancé sept rappels distincts à l'attention des Commissions nationales sur les procédures et les délais de soumission de leurs projets présélectionnés. Un nouveau guide de présélection du FIDC a été préparé en anglais et en français pour les Commissions nationales sur la manière de présélectionner de manière appropriée les demandes de financement au niveau national.

13. Voici quelques chiffres clés relatifs à la procédure de demande et de présélection du sixième appel :

- 294 demandes de financement ont été soumises au total, dans 82 pays, dont 70 pays sont éligibles. 12 demandes ont été reçues d'organisations internationales non gouvernementales.
- Sur les 282 demandes de financement reçues des pays, 90 ont été présélectionnées par les Commissions nationales.
- 79% des Commissions nationales qui avaient des projets soumis par leur pays ont pris part au processus de présélection. Le taux de participation est réparti comme suit selon les régions : 38% d'Amérique latine et des Caraïbes, 27% d'Afrique, 17% des États d'Europe de l'Est, 9% d'Asie et du Pacifique et 9% des États arabes.

14. La plateforme en ligne a contribué au taux élevé de participation (79%) des Commissions nationales au processus de présélection. En outre, elle a permis au Secrétariat d'entreprendre un contrôle et un suivi approfondis des progrès du processus de présélection par chaque pays et de fournir une assistance technique directe le cas échéant.

15. Les Commissions nationales ont continué à jouer un rôle très important dans le mécanisme du FIDC en diffusant l'appel à demandes, en constituant le groupe de présélection au niveau national, en adressant les demandes de financement présélectionnées au Secrétariat et en communiquant aux demandeurs les résultats de l'examen technique et de l'évaluation de l'appel. Certaines Commissions ont toutefois fait part de leurs difficultés à endosser pleinement leurs responsabilités, principalement en raison de la capacité institutionnelle limitée des ressources et ont demandé que des activités directes de développement des capacités soient engagées au niveau national.

16. En réponse à ces demandes et conformément à la stratégie globale de développement des capacités de la Convention, le Secrétariat a développé les modules de formation Demande et Présélection du FIDC afin d'offrir un éclairage pratique aux facilitateurs qui mèneront des ateliers de formation au niveau national, sous-régional et régional sur la manière de déposer et de présélectionner une demande de financement du FIDC. Ces modules ont été testés lors d'un atelier sous-régional de renforcement des capacités qui s'est déroulé début novembre à Villa Ocampo, en Argentine, en vue de former les experts et les Commissions nationales sur le processus de présélection du FIDC.

Examen technique par le Secrétariat

17. Le nombre total de demandes de financement présélectionnées reçues de la part des Commissions nationales s'élevait à 90, ce qui représente une diminution de 48% du nombre de demandes de financement présélectionnées par rapport au cinquième appel. En revanche, le nombre de demandes de financement recevables a augmenté de 28% en 2013, et de 43% en 2014 à 61% en 2015. Cette augmentation est révélatrice d'une meilleure compréhension des objectifs et du champ d'intervention du FIDC de la part des demandeurs et des Commissions nationales.

18. Le Secrétariat a réalisé un examen technique des demandes de financement afin de s'assurer que celles-ci étaient complètes et relevaient des domaines d'intervention du FIDC et qu'elles étaient ainsi recevables. À la suite de l'examen technique du Secrétariat, 55 demandes de financement issues de 34 pays et d'une OING ont été jugées recevables pour un montant total de 4 893 151,23 dollars des États-Unis. Un message a été adressé en août 2015 aux Commissions nationales et OING concernés qui ont envoyé une demande, pour les informer du résultat de l'examen technique effectué par le Secrétariat.

19. La mise en place d'une nouvelle plateforme en ligne a également permis un examen technique plus efficace et plus fluide car le formulaire de demande et les documents qui l'accompagnent étaient déjà mis en ligne sur la plateforme par les demandeurs. Le Secrétariat a ainsi pu se concentrer sur la coordination des éléments manquants des demandes de financement afin d'éviter de disqualifier certaines demandes pour des aspects techniques mineurs.

20. Quelques statistiques sur les résultats de l'examen technique mené par le Secrétariat sur les demandes de financement recevables en 2015 :

- 55 demandes de financement émanant de 34 pays et d'une OING ont été jugées recevables.
- La représentation régionale des demandes de financement recevables est la suivante : 45% d'Amérique latine et des Caraïbes ; 23% des États d'Europe de l'Est ; 21% d'Afrique ; 7% des États arabes ; et 4% d'Asie et du Pacifique.
- 22% des demandes de financement ont été soumises par des Parties ; 74% par des ONG et 4% par des OING.
- 40% des demandes de financement recevables concernent le développement durable des capacités ; 40% le développement des industries culturelles et créatives et 20% la gouvernance et la politique publique.
- Pour ce qui est des demandes de financement recevables axées sur le développement des industries culturelles et créatives, 23% concernent la musique, 19% le cinéma et les arts audiovisuels, 18% les arts visuels, 16% les arts du spectacle, 11% le design et l'artisanat, 8% les livres et l'édition et 5% les arts médiatiques.
- 90% des demandes de financement recevables ont trait à l'égalité des genres, ce qui représente 16% d'augmentation par rapport à 2014. 85% des demandes de financement recevables concernaient la jeunesse, ce qui montre une augmentation de 11% par rapport à 2014. 16% concernaient des PEID, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à 2014. 22% des demandes de financement recevables concernaient l'Afrique et 7% les créateurs autochtones.
- 87% des demandes de financement ont été soumises en anglais et 13% en français.

Évaluation des demandes de financement recevables en 2015 par le groupe d'experts

21. Une fois l'examen technique du Secrétariat réalisé, les 55 demandes de financement ont été transmises au Groupe d'experts pour examen via la plateforme interne du FIDC. Deux experts ont évalué indépendamment chaque demande en remplissant des formulaires d'évaluation en ligne où ils ont inscrit les notes attribuées, les commentaires relatifs à chaque critère et une synthèse de l'évaluation. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les experts ne reçoivent en aucun cas de demandes de leur pays d'origine.

22. Le Secrétariat a produit un guide d'évaluation pour le Groupe d'experts du FIDC afin d'aider ses membres à mener efficacement leur évaluation des demandes de financement et à préparer des recommandations de financement à l'attention du Comité pour approbation.

23. Le Groupe d'experts a évalué les demandes de financement en les comparant aux critères d'évaluation établis au paragraphe 19 des Directives du FIDC. Chaque expert pouvait attribuer un maximum de 20 points à une demande de financement pour tous les critères applicables, après examen de sa pertinence par rapport aux besoins du pays, faisabilité, gestion financière et responsabilité comptable, de son impact et de sa viabilité. La somme des notes totales attribuées par les deux experts indépendants, qui peut atteindre un maximum de 40 points, constitue la note totale de la demande de financement. À la suite de l'évaluation, le coordinateur du groupe d'experts a validé toutes les évaluations ainsi que la liste des projets dont le financement est recommandé en tenant compte des évaluations individuelles et du montant total disponible en financement.

24. Suite à la décision du Comité (8.IGC 8 paragraphe 11) invitant la Conférence des Parties à sa cinquième session ordinaire à envisager les critères les plus appropriés pour l'affectation de fonds du FIDC, la Conférence des Parties a réitéré l'importance de la durabilité et des besoins. En conséquence, le Secrétariat a ajouté des indicateurs sur le critère de durabilité et de besoin dans les formulaires de demande, de présélection et d'évaluation, qui ont été utilisés pour le sixième appel du FIDC en 2015. Chaque demandeur a dû détailler si le projet satisfaisait fondamentalement aux besoins et aux priorités du pays et expliquer les mesures mises en place afin de s'assurer que les objectifs à plus long terme du projet sont atteints, tandis que le groupe de présélection et le groupe d'experts ont étudié en profondeur ces aspects dans l'évaluation de chaque proposition de projet.

Recommandations du Groupe d'experts

25. Comme indiqué dans les Annexes I et VI du présent document, un total de 551 658 dollars des États-Unis est disponible au FIDC pour le financement de projets. L'Annexe I présente une liste contenant les six demandes de financement que le groupe d'experts recommande au Comité d'examiner. Les demandes de financement sont répertoriées en fonction de la note totale attribuée par les experts. La liste des projets recommandés inclut quatre Parties dont les organisations et/ou institutions culturelles pourraient bénéficier du financement du FIDC pour la première fois, si le Comité en décide ainsi, à savoir l'État plurinational de Bolivie, El Salvador, Haïti et la Jamaïque. L'Annexe II contient des fiches d'évaluation pour chaque projet recommandé avec des informations présentées conformément au paragraphe 19 des Directives du FIDC afin de faciliter le processus de prise de décision du Comité.

26. Conformément au paragraphe 5 de la Décision 5.IGC 7, toutes les demandes de financement reçues dans le cadre du sixième appel du FIDC, y compris les formulaires de demande, les formulaires d'examen de la Commission nationale, l'examen technique du Secrétariat, les évaluations réalisées par le Groupe d'experts et la validation par le coordinateur du Groupe d'experts, ont été mis à disposition le 14 novembre par le Secrétariat sur le site web de la Convention : <http://fr.unesco.org/creativity/ifcd/project-list/2015>.

27. Le Groupe d'experts a soumis au Secrétariat ses commentaires sur le processus d'évaluation au cours du sixième appel. Dans l'ensemble, le Groupe d'experts a constaté que :

- les demandes de financement du sixième appel étaient de bonne qualité ;
- le nouveau Guide d'évaluation a été utile, en offrant un éclairage pour une évaluation efficace et efficiente ;
- la plateforme d'évaluation en ligne a été utile pour accéder à tous les documents pertinents relatifs aux demandes de financement ainsi que pour suivre les progrès de l'évaluation.

28. En outre, le Groupe d'experts a recommandé l'adoption des mesures suivantes :

- le groupe de présélection devrait être composé de différentes organisations, y compris différents ministères et membres de la société civile concernés, afin d'améliorer la qualité du processus de présélection ;
- une question sur la « durabilité » du projet est intégrée au formulaire d'examen de la Commission nationale afin que le groupe de présélection puisse fournir des informations sur la faisabilité des mesures proposées en vue de garantir les résultats à plus long terme du projet dans le contexte du pays ;
- le formulaire de demande est révisé afin de renforcer sa cohérence avec le formulaire d'évaluation ;
- des modifications techniques sont effectuées sur le formulaire de demande en ligne afin qu'il y ait une présentation plus claire du tableau budgétaire et que les demandeurs soient encouragés à fournir une description détaillée des principales activités de projet ;
- les frais généraux sont limités à 10%.

III. Recommandation de nouveaux membres pour le Groupe d'experts

29. Le paragraphe 16.1 des Directives révisées, approuvées par la Conférence des Parties en juin 2013, stipule que « les membres du Groupe d'experts bénéficient d'un mandat de quatre ans » et « qu'ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans afin de garantir la continuité du travail ».

30. Reconnaissant la qualité du travail fourni par les trois membres sortants du Groupe d'experts du FIDC, le Secrétariat propose de nommer trois nouveaux membres des Groupes I à III pour une durée de quatre ans afin de permettre la continuité du travail. Les nouveaux membres sont proposés à partir d'une large communauté d'experts dans le domaine des politiques culturelles, des industries culturelles et créatives, et de la culture et du développement, qui ont travaillé avec le Secrétariat dans le cadre de la Banque d'expertise UNESCO/UE ou d'autres organisations partenaires. La sélection respecte les critères établis par l'Article 16 des Directives du FIDC, relatives à la répartition géographique équitable et à l'expérience professionnelle en matière de coopération internationale et des domaines pertinents de politique culturelle ou d'industries culturelles.

31. En 2015, Mme Helene George (Australie), en tant qu'experte alternative du Groupe IV, a remplacé M. Yudhishthir Raj Isar (Inde), qui a dû démissionner du groupe en raison d'obligations professionnelles antérieures qui l'empêchaient d'avoir le temps de mener le processus d'évaluation. Elle poursuivra son mandat pendant deux autres années.

Groupe UNESCO	Expert	Pays	Période de nomination
Groupe I	Mme Catherine CULLEN	France	4 ans
Groupe II	M. Peter INKEI	Hongrie	4 ans
Groupe III	M. Carlos VILLASEÑOR	Mexique	4 ans
Groupe IV	Mme Helene GEORGE	Australie	2 ans
Groupe V(a)	Mme Yarri KAMARA	Sierra Leone / Burkina Faso	2 ans
Groupe V(b)	Mme Ouafa BELGACEM	Tunisie	2 ans

32. En outre, le Secrétariat propose de nommer quatre nouveaux experts alternatifs des Groupes I à IV dans le cas où les personnes susmentionnées ne seraient plus en mesure d'assumer leurs fonctions :

Groupe UNESCO	Expert	Pays	Période de nomination
Groupe I	Mme Valeria MARCOLIN	Italie	4 ans
Groupe II	Mme Lidia VARBANOVA	Bulgarie	4 ans
Groupe III	M. Lazaro Israel RODRIGUEZ OLIVA	Cuba	4 ans
Groupe IV	Mme Anupama SEKHAR	Inde	2 ans
Groupe V(a)	Mme Jenny MBAYE	Sénégal	2 ans
Groupe V(b)	Mme Basma EL HUSSEINY	Égypte	2 ans

33. De courtes biographies des experts proposés pour devenir membres du nouveau Groupe d'experts, ainsi que de ceux proposés en tant qu'experts alternatifs, sont présentées dans l'Annexe III.

IV. Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'IOS sur le FIDC

34. Lors de sa sixième session ordinaire de décembre 2012, le Comité a adopté la majorité des 35 recommandations sur l'évaluation de la phase pilote du FIDC. La Conférence des Parties, lors de ses quatrième et cinquième sessions ordinaires, et le Comité, lors de ses septième et huitième sessions ordinaires, ont tous deux encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts et demandé aux Parties de fournir des ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre les recommandations d'IOS, en particulier celles concernant le cadre GAR et la plateforme de gestion des connaissances (décisions 7.IGC 8, et 8.IGC 8, résolution 5.CP 10).

35. À ce jour, la majorité des recommandations d'IOS (à savoir les Recommandations 3, 4, 5, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 25, 27, 30 et 35) ont déjà été intégralement mises en œuvre par le Secrétariat. La mise en œuvre des recommandations d'IOS a permis d'améliorer la gestion et le contrôle du FIDC, de rationaliser ses processus et de démontrer son impact à l'échelle nationale et internationale. L'Annexe IV présente un aperçu de l'état de mise en œuvre de ces recommandations, et des avancées réalisées en vue de leur complète mise en œuvre.

36. Concernant la mise en œuvre de la Recommandation 7 : développer un cadre de résultats avec des objectifs, des délais et des indicateurs à court et long terme, le cadre de gestion axée sur les résultats pour le FIDC a été intégré plus avant dans les mécanismes de gestion du FIDC et pleinement appliqué au sixième appel en 2015. Afin de communiquer une image plus claire de ses objectifs et des résultats escomptés, et contrôler et mesurer l'impact des projets financés par le FIDC au niveau local, l'approche GAR a été intégrée dans toute la documentation du FIDC, notamment les formulaires en ligne pour la demande, l'examen par la Commission nationale et l'évaluation, les guides de demande, de présélection et d'évaluation ainsi que les modules de formation pour la demande et la présélection.

37. Il est cependant entendu que cette recommandation aura des conséquences sur les finances du Secrétariat si elle doit être mise en œuvre intégralement. Pour qu'une approche de GAR performante soit pleinement alignée sur les activités du FIDC et permette ainsi un suivi et une évaluation efficaces des projets financés, des ressources extrabudgétaires seront nécessaires afin de mettre au point et alimenter la base de données rassemblant les statistiques de suivi des projets du FIDC, et établir un mécanisme complet de contrôle, de la rédaction de rapports sur les projets à la collecte et l'analyse de données.

V. Mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et de communication

38. Lors de sa sixième session ordinaire en décembre 2012, le Comité a adopté dans son intégralité une stratégie de levée de fonds et de communication pour le FIDC (décision 6.IGC 6, paragraphe 3). Le Comité a aussi décidé de mettre progressivement en œuvre cette stratégie avec les fonds et ressources disponibles et d'affecter en conséquence le budget pour les activités à venir lors de chaque session.

39. À titre de rappel, la stratégie sur cinq ans (2013-2018) est divisée en trois phases. L'objectif de la première phase (janvier 2013-juin 2014) était d'élargir la base de soutien existante auprès des pouvoirs publics, tandis que l'objectif de la deuxième phase (juillet 2014-juin 2016) est d'atteindre les donateurs externes afin de conclure des partenariats avec le secteur privé et des particuliers fortunés, et de collecter 4 391 367 dollars des Etats-Unis, pour un coût estimé de 457 125 dollars des Etats-Unis. La troisième phase (juillet 2016-décembre 2017) sera déployée avec un budget de 351 625 dollars des Etats-Unis. L'objectif général est de veiller à ce que, d'ici 2018, le FIDC reçoive un soutien financier régulier d'au moins la moitié des Parties et ait développé six partenariats clés avec le secteur privé, qui représenteront 30% de ses ressources.

40. La première phase de la stratégie est terminée depuis juin 2014. Afin de poursuivre la consolidation de la base de donateurs du FIDC (Parties à la Convention), la Directrice générale a lancé un appel à contributions aux Parties en mars 2015 via une lettre officielle appelant celles-ci à soutenir le FIDC par le biais d'une contribution volontaire périodique égale à au moins 1 pour cent de leur contribution totale à l'UNESCO.

41. Le FIDC doit encore relever d'importants défis s'il veut atteindre son objectif final, qui est de recevoir un soutien financier régulier d'au moins la moitié des Parties d'ici 2018. Depuis 2007, le total des contributions cumulées au FIDC s'est élevé à 7,7 millions de dollars des Etats-Unis, financé principalement par 34% des Parties (48 sur 141). On peut ici souligner que 11 % seulement (15 des 140 Parties) ont contribué au FIDC avec une contribution annuelle. Suite à la Résolution 5.CP 10 paragraphe 8 et afin d'encourager les contributions volontaires périodiques, le Secrétariat lancera un appel officiel à contributions, sur la base d'un montant de 1% de la contribution de chaque Etat-membre de l'UNESCO au budget ordinaire de l'Organisation.

Deuxième phase - Résultats et impact

42. A partir de juillet 2014, le FIDC a mis en œuvre la deuxième phase de la stratégie de levée de fonds, dans l'objectif d'élargir la base de donateurs au-delà des gouvernements. Dans cette optique, le Secrétariat a lancé une recherche prospective en vue de chercher des sources de financement alternatives, à savoir le secteur privé et les individus fortunés, et a établi une liste et une base de données de partenaires potentiels du secteur privé.

43. Pour la prochaine étape, un plan d'action pour élaborer les arguments et mettre en place les systèmes nécessaires pour collaborer efficacement avec les prospects ciblés est en cours de développement. Dans la phase de test, l'objectif serait de créer des cas personnalisés pour un soutien et de développer différentes modalités de partenariats et de programmes incitatifs avec des bénéficiaires mutuels entre les partenaires. Suite à la Décision du Comité 8.IGC 9, le Secrétariat travaille à l'heure actuelle avec un spécialiste en levée de fonds et en communication afin de poursuivre et cultiver ses relations avec les partenaires prospectifs.

Aperçu des activités de financement et de communication

44. Tout au long de la mise en œuvre de la stratégie en 2015, les outils de communication suivants ont été développés, tels qu'approuvés par le Comité lors de sa huitième session ordinaire, jouant ainsi un rôle essentiel pour améliorer la visibilité du FIDC et communiquer l'impact des résultats des projets que celui-ci finance :

- i) Diffusion de cinq numéros de bulletins d'information électroniques (mises à jour) en anglais, français et espagnol avec une hausse de 83% des lecteurs, de 3 000 à plus de 5 500 en l'espace d'un an (4 519 abonnés en anglais, 672 en français et 336 en espagnol) ;
- ii) Production et envoi au Comité au titre de document d'information (CE/15/9.IGC/INF.5) de la quatrième édition de la brochure du FIDC proposant les principaux résultats des projets financés par le FIDC en 2013-2015 ;
- iii) Production de trois [récits multimédias](#) en 2015, présentant une sélection de projets financés par le FIDC au [Guatemala](#), au [Tadjikistan](#) et au [Togo](#), qui abordent différents aspects des interventions du FIDC en matière de développement des capacités, d'accès au marché et d'action politique. Production également de la vidéo d'impact du FIDC, en guise d'outil de communication dynamique pour séduire différents publics, notamment les partenaires potentiels du secteur privé. Le film institutionnel du FIDC a notamment été diffusé dans le monde entier en étant traduit en six langues, l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le portugais. Au total, 27 films, y compris les différentes versions linguistiques, ont été produits dans le cadre de la stratégie de levée de fonds et de communication.

45. En réponse au besoin d'une stratégie de diffusion proactive, les outils de communication du FIDC ont été largement diffusés au sein des différentes communautés de l'UNESCO, sur les réseaux des partenaires gouvernementaux et auprès des principales parties prenantes de la Convention, afin de renforcer les liens parmi les soutiens existants et en développement du FIDC. Par exemple, le Ministère de la culture du Brésil a publié le film institutionnel du FIDC qui a été traduit en portugais (<https://www.youtube.com/watch?v=HoF1Tr88l8&feature=youtu.be>) sur son site web et a été largement diffusé par l'intermédiaire de ses réseaux, notamment sa communauté de médias sociaux. En outre, le film a été mis en avant par le biais d'un événement national au Brésil, qui célébrait le 10^e anniversaire de la Convention en mai 2015. Afin de sensibiliser un nombre croissant de publics différents et partenaires de financement potentiels, le FIDC a également été promu par le biais de différents canaux médiatiques. A l'occasion de la journée mondiale de la radio (13 février 2015), le FIDC a été diffusé sur plusieurs stations de radio d'Afrique australe en Afrique du Sud, au Kenya, au Lesotho, en Namibie, en République démocratique du Congo, en République Unie de Tanzanie et en Zambie.

46. Des efforts de sensibilisation supplémentaires ont été déployés auprès de la communauté internationale des médias sociaux afin de renforcer la portée globale du FIDC, notamment pour l'appel ainsi que pour la diffusion des récits multimédias nouvellement publiés. Cette action a créé une réaction en chaîne sur la circulation en ligne des outils de communication du FIDC. Les médias sociaux de la communauté des projets FIDC ont été notamment mobilisés avec de nombreuses publications des dernières vidéos FIDC, qui ont élargi plus avant leur diffusion sur un réseau étendu de partenaires.

Financements requis pour mettre en œuvre la stratégie de levée de fonds en 2016

47. La stratégie de levée de fonds prévoit que les activités de la deuxième phase doivent être mises en œuvre sur une période de 24 mois à compter du 1^{er} juillet 2014 et s'achevant le 30 juin 2016, pour un budget total estimé à 95 125 dollars des Etats-Unis (hors frais de personnel) tandis que la troisième phase est déployée de juillet 2016 à décembre 2017 avec un budget de 80 125 dollars des Etats-Unis (hors frais de personnel).

48. Les activités de levée de fonds et de communication à mener entre janvier et décembre 2016 (période de douze mois) visent à :

- poursuivre les activités promotionnelles d'élaboration d'arguments convaincants en faveur d'un soutien (par le biais de la production de cinq bulletins d'information électroniques en trois langues et d'une brochure de fin d'année) ;
- mise en œuvre d'une stratégie de distribution et de commercialisation dynamique afin de promouvoir largement les outils de communication du FIDC, notamment les mises à jour et les vidéos en ciblant plus particulièrement le secteur privé ; et
- mettre en œuvre un plan d'action pour toucher les secteurs privés et individus fortunés ciblés et instaurer de nouveaux partenariats.

49. En plus des 47 563 dollars des Etats-Unis déjà alloués pour la mise en œuvre de la deuxième phase de la stratégie en 2015, le montant total nécessaire au Secrétariat pour mener à bien ses activités en 2016 s'élève à 50 489 dollars des Etats-Unis, soit un total de 23 781 dollars des Etats-Unis (25% du budget total pour les activités de la deuxième phase) et 26 708 dollars des Etats-Unis (un tiers du budget total pour les activités de la troisième phase).

VI. Utilisation des ressources financières du FIDC

Bilan financier pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

50. Le total des recettes du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015 s'est élevé à **984 206 dollars des Etats-Unis**. Ces recettes comprenaient :

- a) les contributions volontaires de l'Allemagne, d'Andorre, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Chine, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, du Gabon, du Mexique, de Monaco, de la République tchèque, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de l'Ukraine, de l'Uruguay et d'un donateur de l'université de Davao, qui ont atteint 961 962 dollars des Etats-Unis ;
- b) les intérêts courus sur les ressources du FIDC, qui se sont élevés à 10 244 dollars des Etats-Unis ;
- c) les avances sur la vente d'un livre de photos d'un donateur individuel, pour un total de 12 000 dollars des Etats-Unis.

51. Au cours de la période de référence, 20 des 139 Parties à la Convention (14,3%) ont contribué au FIDC. Soit un chiffre identique à la période de référence précédente. Toutefois, le total des recettes du FIDC pour la période de référence en cours a diminué de 8% par rapport à la période précédente : un total des recettes de 1 075 381 dollars des Etats-Unis au cours de la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2014.

52. En ce qui concerne les dépenses attribuées au FIDC pendant la période de référence, un total de **1 018 328 dollars des Etats-Unis** a été dépensé de la manière suivante :

- a) évaluation des demandes de financement par le groupe d'experts du FIDC : 44 313 dollars des Etats-Unis
- b) dépenses de fonctionnement du FIDC 856 dollars des Etats-Unis
- c) frais de participation aux réunions statutaires par les experts des pays les moins avancés (PMA) membres du Comité : 8 237 dollars des Etats-Unis
- d) financement de projets approuvés par le Comité : 819 210 dollars des Etats-Unis
- e) stratégie de levée de fonds et de communication : 53 136 dollars des Etats-Unis
- f) frais du soutien du programme (10 %) : 92 575 dollars des Etats-Unis

53. Les états financiers des recettes et des dépenses et les calendriers de dépenses pour le FIDC couvrant la période du 1^{er} janvier au mercredi 31 décembre 2014 et du 1^{er} janvier au mardi 30 juin 2015 figurent à l'Annexe V.

Recouvrement des coûts :

54. Suite aux Décisions 8.IGC 5a, paragraphe 12 et 8.IGC 10, paragraphe 6, le Comité a demandé au Secrétariat d'appliquer la politique de recouvrement des coûts de manière systématique pour l'utilisation des ressources du FIDC et de lui fournir, lors de sa neuvième session ordinaire, des informations sur le recouvrement des coûts réaffectés au Secrétariat de la Convention. Suite à l'accord du Comité lors de sa huitième session ordinaire, le Secrétariat a engagé des mesures pour appliquer la politique de recouvrement des coûts uniquement à la gestion directe des projets, qui inclut les aspects de mise en œuvre et de contrôle du Fonds, et ne les a pas calculés sur une base de pourcentage pour la gestion globale du FIDC.

55. Les procédures de reporting nécessaires ont été formulées pour la période janvier – décembre 2015 afin de récupérer les coûts de coordination, de contrôle et d'administration directe supportés par le budget ordinaire de l'UNESCO, y compris les coûts de personnel du FIDC. Ce montant s'élève à 76 668 dollars des Etats-Unis et est alloué à partir de fonds non alloués dans le Compte spécial du FIDC. Le recouvrement des coûts pour 2016 a été inclus dans la section « financement de projets » du projet de budget prévisionnel pour 2016. Il est estimé à 76 668 dollars des Etats-Unis.

56. Lors de sa huitième session ordinaire, le Comité a demandé à la Directrice générale d'inviter le Conseil exécutif à réviser les frais de soutien prévus au titre du FIDC, en prenant en compte le travail fourni par le Secrétariat de la Convention pour lever des fonds et gérer les ressources du FIDC (décision 8.IGC 10, paragraphe 9). Dans cette optique, lors de la 197^e du Conseil exécutif, suite à la décision 195 EX/5 Part IV (C), la Directrice générale a présenté une mise à jour de la situation et des efforts déployés pour l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts au sein du système des Nations Unies. Sachant que le taux moyen des Nations Unies en vigueur pour le recouvrement des coûts indirects, fixes et variables, est de 23%, le Conseil exécutif a invité la Directrice générale à présenter à sa 200^e session un rapport sur les développements et les défis rencontrés dans la gestion des ressources extrabudgétaires, la mobilisation des fonds, et la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts, ainsi que sur le montant total des coûts recouverts (197 EX/Decision.5.N.B).

Projet de budget prévisionnel pour 2016

57. Les Directives du FIDC prévoient que le Comité approuve le budget en fonction des ressources disponibles dans le FIDC. Un projet de budget prévisionnel pour 2016 figure à l'Annexe VI.

58. Lors de sa huitième session ordinaire de décembre 2014, le Comité a adopté la Décision 8.IGC 8 indiquant que 70 % du montant disponible dans le FIDC au 30 juin 2015 serait affecté au budget du FIDC.

59. En ce qui concerne le projet de budget prévisionnel pour 2016, 70% des fonds budgétaires sont affectés au financement de projets et les coûts fixes ne constituent que 11% de cette somme.

60. Le montant total disponible au mardi 30 juin 2015 est de **1 124 085 dollars des Etats-Unis**. Le budget demandé pour 2016 s'élève à **786 859 dollars des Etats-Unis** et inclut les frais de soutien au programme (10 %). Les fonds non alloués s'élèvent à **337 226 dollars des Etats-Unis**. Le budget est ventilé en deux chapitres principaux :

- (a) coûts fixes, s'élevant à **87 000 dollars des Etats-Unis** ; et
- (b) financement de projets, totalisant **628 326 dollars des Etats-Unis**.

Un aperçu des activités que le FIDC financera en 2016 figure ci-dessous.

Coûts fixes

- Évaluation des demandes de financement par le Groupe d'experts du FIDC : le septième cycle de financement sera lancé en 2016. Le Secrétariat affectera 65 000 dollars des Etats-Unis à l'évaluation des propositions de projets par le Groupe d'experts du FIDC ainsi qu'à l'organisation d'une réunion du groupe.
- Dépenses de fonctionnement du FIDC : des dépenses de fonctionnement s'élevant à 7 000 dollars des Etats-Unis seront affectées à la gestion de la correspondance avec les administrateurs de projet et aux conférences téléphoniques avec les membres du groupe d'experts du FIDC.
- Le coût de participation aux réunions statutaires des experts des PMA membres du Comité : conformément à l'Article 23.7 de la Convention et au paragraphe 7.2.2 des Directives sur l'utilisation des ressources du FIDC, ces coûts continueront à être engagés afin d'assurer la participation d'experts gouvernementaux des PMA membres du Comité lors des réunions statutaires. 15 000 dollars des Etats-Unis ont été affectés à cette fin.

Financement de projets

- Financement de projets approuvés par le Comité : 551 658 dollars des Etats-Unis ont été affectés au financement de projets à approuver lors de la neuvième session ordinaire du Comité.
- Recouvrement des coûts : le montant de recouvrement de coûts en 2016 a été estimé à 76 668 dollars des Etats-Unis. Il concerne la gestion directe des projets en cours ainsi que celle des projets qui seront approuvés par le Comité à sa 9ème session.
- Conformément au règlement financier de l'UNESCO, 10% des dépenses d'appui du programme sont imputables au compte spécial. 71 533 dollars des Etats-Unis ont par conséquent été affectés à cette fin.

61. Ce document intègre également un rapport sur l'utilisation des fonds destinés aux activités de levée de fonds et de communication en 2015, qui ont été affectés par la huitième session ordinaire du Comité à partir des fonds non alloués. Les dépenses se reflètent dans les bilans financiers préparés par le Bureau de gestion financière de l'UNESCO pour le FIDC et présentés dans l'annexe V.

62. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 9.IGC 6

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/6 et ses Annexes ;
2. Prenant note du montant total de 1 124 085 dollars des Etats-Unis disponible au sein du FIDC au 30 juin 2015 pour le sixième cycle de financement du FIDC, tel qu'indiqué à l'Annexe VI du document CE/15/9.IGC/6 ;
3. Prenant également note des commentaires et des recommandations du Groupe d'experts ;
4. Décide que les projets présentés à l'Annexe II et annexés à la présente décision recevront un soutien financier du FIDC ;
5. Décide de lancer un nouvel appel à demandes de financement en 2016 ;
6. Décide de nommer un groupe de six experts pour formuler des recommandations pour l'examen par le Comité des demandes de financement et leur approbation :
Groupe I : Mme Catherine CULLEN pour une période de quatre ans
Groupe II : M. Peter INKEI pour une période de quatre ans
Groupe III : M. Carlos VILLASEÑOR pour une période de quatre ans
Groupe IV : Mme Helene GEORGE pour une période de deux ans
Groupe V(a) : Mme Yarri KAMARA pour une période de deux ans
Groupe V (b) : Mme Ouafa BELGACEM pour une période de deux ans,

Décide également de nommer six experts suppléants :
Groupe I : Mme Valeria MARCOLIN pour une période de quatre ans
Groupe II : Mme Lidia VARBANOVA pour une période de quatre ans
Groupe III : M. Lazaro Israel RODRIGUEZ OLIVA pour une période de quatre ans
Groupe IV : Mme Anupama SEKHAR pour une période de deux ans
Groupe V(a) : Mme Jenny MBAYE pour une période de deux ans
Groupe V (b) : Mme Basma EL HUSSEINY pour une période de deux ans

Le Groupe d'experts choisira un coordinateur parmi ses membres ;
7. Reconnaît les progrès de la mise en œuvre globale des recommandations d'IOS, prend note des implications financières de la mise en œuvre des recommandations d'IOS en 2016 sur le cadre GAR et encourage les Parties à fournir les ressources extrabudgétaires pour mettre pleinement en œuvre ces recommandations et demande au Secrétariat de rendre compte du statut mis à jour de la mise en œuvre des recommandations d'IOS lors de sa dixième session ordinaire ;
8. Demande au Secrétariat de mettre en œuvre les activités de levée de fonds et de communication pour 2016 définies dans le Document CE/15/9.IGC/6, qui correspondent à la deuxième phase de la stratégie de levée de fonds du FIDC et de préparer et soumettre à la sixième session ordinaire de la Conférence des Parties, et lors de sa dixième session ordinaire, un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds du FIDC et décide d'allouer 50 489 dollars des Etats-Unis pour que le Secrétariat mène les activités de levée de fonds prévues pour 2016 à partir des fonds non alloués au Compte spécial du FIDC ;

9. Autorise le Secrétariat à facturer le recouvrement des coûts pour 2015 pour le FIDC, d'un montant de 76 668 dollars des Etats-Unis, à partir des fonds non alloués du Compte spécial du FIDC ;
10. Prend note des bilans financiers du FIDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tel que présenté dans l'Annexe V et en ayant examiné le projet de budget prévisionnel pour 2016 défini dans l'Annexe VI, adopte le budget pour 2016 ;
11. Décide d'allouer 70% des fonds disponibles au 30 juin 2016 au projet de budget prévisionnel pour 2017 ;
12. Demande au Secrétariat de lui soumettre, lors de sa dixième session ordinaire, un rapport détaillé sur l'utilisation des ressources financières du FIDC et de fournir des informations sur le recouvrement des coûts réaffectés au Secrétariat de la Convention ;
13. Remercie tous les contributeurs qui ont soutenu le FIDC depuis sa dernière session ordinaire et encourage les Parties à soutenir régulièrement le Fonds en apportant une contribution volontaire annuelle équivalant à 1 pour cent au moins de leur contribution totale à l'UNESCO ;
14. Demande à la Directrice générale de lancer en 2016 un nouvel appel à contribution auprès de toutes les Parties à la Convention, en mentionnant 1 % de la contribution de chaque État membre au Budget ordinaire de l'UNESCO.

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Liste des demandes de financement recommandées par le groupe d'experts du FIDC au Comité pour le sixième cycle de financement du FIDC.

Annexe II : Fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées pour le sixième cycle de financement du FIDC.

Annexe III : Courtes biographies des experts proposés pour devenir membres du nouveau groupe d'experts et membres alternatifs.

Annexe IV : État de mise en œuvre des recommandations d'IOS

Annexe V : Bilan des recettes et des dépenses et planning des dépenses.

Annexe VI : Projet de budget prévisionnel pour 2016.

Annex I: List of funding requests recommended by the IFCD Panel of Expert to the Committee for the sixth funding cycle of the IFCD

Annexe I : Liste des demandes de financement recommandées par le groupe d'experts du FIDC au Comité pour le sixième cycle de financement du FIDC.

Score / Points	Beneficiary countries / Pays bénéficiaires	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Applicant / Demandeur	Title of project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)	Recommended amount / Montant recommandé (US\$)	Applicant's co-financing / Co-financement des demandeurs	Decision by the Committee / Décision par le Comité (US\$)
34.5	Zimbabwe	ONG	467	Amagugu International Heritage Centre	Strengthening local cultural policy in Zimbabwe	99,465	99,465		
34	Croatie	Partie	458	Kultura Nova Foundation	Approaches to participatory governance of cultural institutions	98,378	84,518	77,868	
33.5	État plurinational de Bolivie	ONG	308	Fundación Imagen	Strengthening civil society participation in policy advocacy for Bolivia's culture sector	99,340	99,340	240,210	
33	El Salvador	ONG	155	Asociación Movimiento de Jóvenes Encuentristas (MOJE)	Sustainable development of cultural industries with women and youth in Ilobasco	95,538	93,538	32,350	
32	Haïti	ONG	550	Association haïtienne des professionnels de la musique - Ayiti Mizik	Cartographie de l'industrie haïtienne de la musique	92,080	85,080	118,860	
31.5	Jamaïque	Partie	405	Ministry of Youth and Culture	Towards the revision of the National Cultural Policy in Jamaica	60,201	60,201		
<u>Total recommended amount / Montant total recommandé:</u>							522,142		

Total amount available for funding of project and total recommended amount /
Montant total disponible pour le financement de projets et montant total recommandé

Category / Catégorie	Amount in US\$ / Montant en \$US
Total amount available for funding of projects / Montant total disponible pour le financement des projets	551,658
Total recommended amount for projects / Montant total recommandé pour les projets	522,142

Annexe II : Fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées pour le sixième cycle de financement du FIDC.

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
34,5	Zimbabwe	0467	Amagugu International Heritage Centre (ONG)

Titre du projet	Renforcement de la politique culturelle locale au Zimbabwe
Durée du projet	Avril 2016 – septembre 2017.
Visée	Le projet vise à renforcer la gouvernance dans le secteur de la création dans les communes rurales de Beitbridge, Mangwe, Matobo et Mzingwane, par le biais d'activités de développement des capacités, de développement des politiques et de création de nouveaux marchés et réseaux de coopération.
Synthèse (§ 19.1)	Amagugu International Heritage Centre (AIHC), une organisation non gouvernementale qui s'engage à documenter et promouvoir la culture indigène, propose de renforcer le secteur culturel au niveau local au Zimbabwe par le biais des actions suivantes : 1) cartographie du secteur créatif ; 2) développement des capacités des élus et des fonctionnaires avec des connaissances et des informations sur la valeur du secteur de la création ; 3) introduction de politiques et de stratégies culturelles locales; et 4) mise en place de nouveaux marchés et de réseaux pour les artistes au sein de différents domaines artistiques.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de la contribution des activités, biens et services culturels au développement économique local dans les quatre communes : une enquête sur le terrain sera menée dans les communes avec la participation de plus de 150 artistes et professionnels de la culture, dont 50 % de femmes. Les résultats et enseignements clés seront analysés et partagés avec les parties prenantes des arts et de la culture par le biais d'ateliers d'analyse. • Développement des capacités des élus et des fonctionnaires dans les quatre Conseils des communes rurales pour la promotion de la valeur socioéconomique du secteur de la création : deux ateliers de développement des capacités artistiques et culturelles seront organisés pour 55 élus et 12 fonctionnaires. • Élaboration de documents politiques et stratégiques pour le développement des industries de la création dans les quatre communes rurales : deux ateliers de consultation et d'analyse seront menés avec les artistes et les fonctionnaires des Conseils des communes rurales pour élaborer des principes politiques pour le développement du secteur de la création. Par conséquent, un document de politique commune pour les quatre communes rurales et quatre axes stratégiques pour chacune des communes seront produits et soumis à validation. • Amélioration de la création, de la production et de la distribution de biens, services et activités culturels au sein des communautés ethniques minoritaires dans les quatre communes : au total, 8 nouveaux marchés seront établis à Bulawayo, Gweru, Masvingo et Victoria Falls pour les artistes et les professionnels de la culture, dont 50 % de femmes, dans les domaines de la musique, des arts du spectacle, de l'artisanat, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mécanismes de coopération entre les artistes et les professionnels de la culture au sein des quatre communes rurales, de Délégués artistiques pour chaque commune et d'un Conseil national des arts pour la province du Matabeleland du Sud : la Ward Arts and Culture Assembly (WACA) sera établie dans les quatre communes pour servir de mécanisme de soutien aux échanges et aux interactions, afin de discuter des questions relatives au développement des échanges et des marchés, d'accompagner les artistes émergents, de développer une base des artistes en activité et de fournir un accès aux informations sur les opportunités de développement des capacités et de soutien financier pour les professionnels des arts et de la culture. En outre, le bulletin d'information des arts et de la culture de la commune sera produit et diffusé dans les langues locales des quatre communes, pour informer les artistes locaux sur les informations essentielles et les opportunités dans le secteur artistique et renforcer les partenariats entre les artistes.
Montant recommandé en dollars des Etats-Unis	<p>99 465</p>
Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)	<p>AIHC disposera dans son équipe d'un Gestionnaire administratif et financier compétent et expérimenté qui sera chargé de gérer les fonds du projet et de garantir la conformité du projet avec les directives contractuelles du FIDC et la politique financière d'AIHC.</p>
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à une politique culturelle fondée sur l'expérience au Zimbabwe : tant l'exercice de cartographie que les ateliers de consultation/analyse sur les documents politiques avec les professionnels des arts et de la culture, les élus, les fonctionnaires, les organisations communautaires et les organisations de la société civile dans le secteur des arts et de la culture, servent d'outils pour garantir la mise en œuvre d'une politique culturelle efficace au Zimbabwe. • Renforce les capacités professionnelles en offrant une formation aux élus et aux fonctionnaires sur la valeur du secteur de la création : les ateliers sensibiliseront les décideurs et les fonctionnaires à la manière dont les pouvoirs publics locaux peuvent jouer un rôle significatif dans la promotion du secteur de la création en lien avec les artistes, les délégués artistiques des communes et le Conseil national des arts de la province. • Favorise la coopération et les partenariats entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile des industries culturelles et artistiques : la participation et l'implication d'un large éventail de parties prenantes de tous les secteurs soulignent l'approche inclusive du projet et renforcent le rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.5)	<p>Le projet est aligné sur les efforts du gouvernement pour développer et décentraliser le secteur de la création au Zimbabwe. Il est bien développé et les bénéficiaires directs et indirects sont clairement identifiés.</p> <p>Le demandeur est une organisation locale de la société civile qui emploie des experts compétents et expérimentés dans le projet ainsi qu'un conseiller externe dans le module initial du projet.</p>
Durabilité (§ 19.6)	<p>La conceptualisation et la conception du projet ont été faites de manière participative car des parties prenantes essentielles, comme les artistes et les différents professionnels de la culture, les fonctionnaires des Conseils des communes rurales, le Conseil national des arts de la province du Matabeleland du Sud ainsi que les délégués artistiques des communes respectives ont été consultés. Cet aspect favorisera certainement la durabilité des résultats du projet.</p>

	<p>En investissant dans le développement des capacités, le développement des politiques, la création de nouveaux marchés et les réseaux de coopération, le projet vise des résultats à long terme.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car il répond aux objectifs du FIDC, notamment en termes d'élaboration de politiques et de stratégies qui protègent et promeuvent les expressions culturelles, ainsi que le renforcement des infrastructures institutionnelles.</p> <p>En outre, le projet est bien développé et a été conçu en lien avec les différentes parties prenantes.</p> <p>Ses objectifs contribuent enfin aux efforts nationaux en cours pour développer une politique culturelle nationale exhaustive et des politiques locales pour les industries culturelles et créatives, en illustrant la possibilité de générer un changement structurel.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
34	Croatie	0458	Kultura Nova Foundation (Partie)

Titre du projet	Approches de gouvernance participative des institutions culturelles
Durée du projet	Mars 2016 – mars 2018.
Visée	Le projet vise à développer des approches stratégiques de gouvernance participative des institutions culturelles innovantes en renforçant leur implication active dans la planification, la prise de décision, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques.
Synthèse (§ 19.1)	Kultura Nova Foundation, une fondation publique qui s'engage à promouvoir et développer la société civile en Croatie dans le domaine de l'art contemporain et de la culture, propose de développer des approches stratégiques de gouvernance participative des institutions culturelles innovantes par le biais des actions suivantes : 1) analyse et cartographie des exemples et bonnes pratiques de gouvernance participative des institutions culturelles innovantes en Croatie et en Europe ; 2) renforcement des capacités des parties prenantes pertinentes sur les mécanismes de gouvernance participative ; et 3) production d'un Manuel de gouvernance participative pour les modèles innovants des institutions culturelles.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie et analyse des modèles de gouvernance participative et les institutions culturelles innovantes en Europe : une étude sera menée en s'appuyant sur les méthodes et la plateforme de cartographie en ligne pour réunir les données de recherche et les exemples de gouvernance participative dans la culture en Europe. • Développement des capacités des parties prenantes pertinentes (pouvoirs publics et institutions, industries créatives, organisations de la société civile et communautés locales) sur les mécanismes émergents de gouvernance participative : 2 sessions d'accompagnement, 7 sessions de partage intensif des connaissances, ainsi que 7 ateliers de développement des capacités, seront menés pour quelque 150 décideurs locaux et nationaux, représentants de la société civile, et des secteurs créatifs, et représentants de la communauté locale, afin de garantir leur implication active et efficace dans la prise de décision, la planification, le contrôle et l'évaluation des modèles innovants des institutions culturelles. • Production et diffusion auprès des parties prenantes pertinentes d'un Manuel de gouvernance participative pour les modèles innovants des institutions culturelles : ce Manuel intégrera des informations sur les modèles et les recommandations politiques pour la mise en œuvre d'une gouvernance participative dans les cadres institutionnels innovants. L'équipe de recherche identifiera et analysera les bonnes pratiques de gouvernance participative des institutions culturelles en Croatie et en Europe. Le Manuel sera publié sous licence Creative Commons et diffusé par le biais des réseaux internationaux. Une Conférence sera organisée pour présenter le Manuel au public et aux parties prenantes pertinentes à échelle locale et nationale.
Montant recommandé en dollars des Etats-Unis	84 518

<p>Gestion financière et responsabilité comptable</p> <p>(§ 19.3)</p>	<p>La gestion financière sera assurée par le Directeur financier et le Directeur de projet qui contrôleront et assureront le suivi des dépenses. Toutes les dépenses seront faites par chèque avec la co-signature du Directeur de projet et du Directeur financier. Tous deux assureront un suivi des dépenses et des justificatifs sur une base hebdomadaire et mensuelle. Pour le reporting, ils prendront note du taux de change au moment de recevoir la subvention et noteront l'évolution du taux de change tout au long de la période de mise en œuvre du projet.</p> <p>Les rapports financiers de l'organisation sont vérifiés sur une base trimestrielle, semestrielle et annuelle.</p>
<p>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la mise en œuvre de politiques culturelles plus éclairées afin de promouvoir le développement d'un secteur culturel dynamique : la production d'un manuel politique ainsi que l'organisation d'un certain nombre d'ateliers de renforcement des capacités sont indispensables pour permettre des interventions politiques efficaces en vue de développer un secteur compétitif et dynamique d'industries culturelles, créatives et locales. • Encourage le dialogue et favorise la coopération : le partage d'informations et d'expériences entre les acteurs prépondérants améliorera la bonne gouvernance dans le secteur des industries culturelles et créatives à l'échelle locale et régionale.
<p>Faisabilité et modalités d'exécution</p> <p>(§ 19.5)</p>	<p>Le demandeur est une fondation publique dotée de personnels très qualifiés qui sont expérimentés dans la conception et la mise en œuvre de projets culturels similaires. Le demandeur a intégré dans ses sous-traitants des experts nationaux et locaux de haut niveau en Croatie.</p> <p>Les activités du projet sont bien élaborées et cohérentes avec les objectifs et le budget. Les bénéficiaires sont clairement et précisément identifiés et les stratégies appropriées seront mises en œuvre pour toucher également les groupes cible indirects.</p>
<p>Durabilité</p> <p>(§ 19.6)</p>	<p>Ce projet fait partie du plan stratégique de Kultura Nova Foundation pour la période 2014-2017 et contribue à réaliser les objectifs stratégiques à long terme de la fondation qui visent la modélisation d'une politique culturelle innovante, le développement et la recherche de nouveaux modèles institutionnels ainsi que le soutien à la culture qui pourrait initier une transformation sociale.</p> <p>Le projet produira une boîte à outils qui servira de cadre pour un développement complémentaire d'activités relatives à la reconnaissance de l'importance des arts et de la culture dans l'évolution de la société ainsi que pour établir des mécanismes de coopération qui encouragent les organisations culturelles à participer activement au processus de prise de décision en matière de développement de politiques culturelles.</p> <p>Le groupe d'experts de Kultura Nova Foundation contrôlera et plaidera en faveur de la mise en œuvre de tous les aspects stipulés dans les documents de politique finalisés en encourageant toutes les parties prenantes à appliquer les recommandations et mesures préconisées. Notamment, la Fondation mettra en œuvre les activités suivantes : la continuité de la recherche et de la collecte des données pertinentes ainsi que l'organisation d'événements publics (conférences, tables rondes) assureront la promotion de modèles de gouvernance culturelle participative.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p> <p>(§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car celui-ci remplit les objectifs du FIDC. Il devrait avoir un impact structurel sur la gouvernance culturelle car il répond directement à des besoins nationaux et locaux et s'aligne sur le développement des politiques stratégiques pertinentes au niveau régional et national.</p> <p>En outre, le projet est recommandé pour le FIDC car il s'agit d'un projet pertinent et innovant. La proposition est détaillée et bien réfléchi et implique un grand nombre de parties prenantes locales et de chercheurs européens reconnus dans le développement de ses activités.</p> <p>Les évaluateurs recommandent une réduction du budget (84 518 dollars des Etats-Unis au lieu de 98 378 dollars des Etats-Unis) de 13 860 dollars des Etats-Unis, car ils considèrent que certains frais à régler à des consultants internationaux déjà employés par des administrations publiques dans les pays développés doivent être déduits.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
33,5	État plurinational de Bolivie	0308	Fundación Imagen (ONG)

Titre du projet	Renforcer la participation de la société civile dans la sensibilisation aux politiques culturelles en Bolivie
Durée du projet	Mars 2016 – février 2017.
Visée	Le projet vise à renforcer le réseau d'acteurs de la création dans neuf régions de Bolivie en développant leurs capacités avec des compétences en communication et en gestion culturelle améliorées et en renforçant l'inclusion et la participation dans le développement des politiques.
Synthèse (§ 19.1)	Fundación Imagen, une organisation non-gouvernementale qui s'engage à promouvoir le développement socioculturel et économique dans les secteurs défavorisés de la culture et des arts, propose de : 1) renforcer le rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ; 2) élargir la participation des individus et des groupes sociaux exclus dans les industries culturelles et créatives ; 3) générer des connaissances sur les expériences en matière d'innovation culturelle en Bolivie ; et 4) renforcer les capacités de plus de 135 parties prenantes de la culture dans les domaines de la communication et du multimédias.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans neuf départements : Beni, Cochabamba, Chuquisaca, La Paz, Oruro, Pando, Potosí, Santa Cruz de la Sierra, Tarija. Fundación Imagen organisera des réunions pour promouvoir les discussions sectorielles et les propositions législatives ainsi que des groupes de travail entre les organisations de la société civile et le gouvernement pour travailler ensemble à l'élaboration de lois sur la culture. Quatre sessions sur la socialisation des Lois culturelles et des ateliers sur l'avant-projet de Loi sur les espaces culturels et les propositions pour la Loi sur les artistes, seront également menées. L'égalité des genres sera promue dans chaque activité, en assurant une participation des femmes à hauteur de 50 %. • Extension de la participation aux industries créatives et culturelles aux individus et groupes sociaux auparavant exclus : une base de données numérique de ressources relatives aux industries culturelles et créatives sera élaborée et partagée dans neuf départements. En outre, des réunions locales seront organisées pour fournir une formation sur l'utilisation de l'outil interactif "minka.me", cultiver les projets culturels locaux et renforcer les communautés collaboratives. Enfin, un manuel de formulation des projets culturels et une banque de données des projets culturels seront développés. • Production de connaissances issues de la systématisation des expériences et des outils culturels : les bonnes pratiques en matière d'innovation culturelle en Bolivie et l'expérience de Fundación Imagen dans la sensibilisation de la société civile ainsi que ses outils méthodologiques seront systématisés numériquement en 13 supports audiovisuels. • Renforcement des capacités de plus de 135 parties prenantes des industries culturelles dans les domaines de la communication et des multimédias : Fundación Imagen organisera des ateliers sur la communication réseau et la création de contenus multimédias. Outre maintenir une plateforme web de communication qui facilite l'interaction entre les principaux acteurs, 3 manuels de gestion de communication interinstitutionnelle sur les thèmes Réseau culturel, Communication ouverte et Communication interne seront créés.

Montant recommandé en dollars des Etats-Unis	99 340
Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)	Fundación Imagen jouit d'une longue expérience en gestion administrative et financière dans au moins 20 projets culturels à des échelles différentes. Un outil de comptabilité adapté à la gestion culturelle baptisé SICOCEP sera utilisé.
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforce les compétences locales et les capacités professionnelles : ce projet renforcera les capacités des acteurs culturels en Bolivie en offrant une formation au développement de politiques, à la gestion culturelle, à la communication et au multimédia, en soulignant l'importance de la collaboration culturelle. • Élargit et promeut la participation active de nouveaux acteurs dans les industries culturelles et créatives : le projet favorise une participation active des groupes exclus dans le secteur culturel.
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.5)	Le demandeur est le plus grand réseau de collaboration culturelle en Bolivie, qui promeut le développement des industries culturelles. La capacité organisationnelle du demandeur s'illustre par la collaboration bénévole prévue d'un large groupe de sous-traitants, individus et ONG.
Durabilité (§ 19.6)	Le projet contribuera au développement d'actions politiques et répondra directement aux besoins locaux : favoriser le développement national inclusif des industries culturelles bolivariennes. En outre, il augmentera la capacité nationale pour une plus grande inclusion dans les industries culturelles et le développement de politiques en Bolivie. Il renforcera en conséquence les effets à long terme du projet.
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)	Les évaluateurs recommandent ce projet car il s'agit d'une proposition bien conçue et pertinente, directement alignée sur les objectifs du FIDC, notamment parce qu'il crée une évolution structurelle aux niveaux des politiques et des institutions. Il illustre ce que la société civile peut réaliser par le biais de la sensibilisation et du réseau en vue d'influencer efficacement les politiques culturelles. Les évaluateurs considèrent toutefois que ce projet aura besoin de trouver d'autres fonds pour pourvoir à son coût total.

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
33	El Salvador	0155	Asociación Movimiento de Jóvenes Encuentristas (MOJE) (ONG)

Titre du projet	Développement durable des industries culturelles auprès des femmes et des jeunes à Ilobasco
Durée du projet	Avril 2016 – septembre 2017.
Visée	Le projet vise à renforcer le développement local des industries culturelles dans la municipalité d'Ilobasco par le biais d'interventions de développement des capacités et de sensibilisation, ainsi que le développement d'entreprises culturelles.
Synthèse (§ 19.1)	Asociación Movimiento de Jóvenes Encuentristas (MOJE), une organisation non gouvernementale qui s'engage en faveur de la prévention de la violence chez les jeunes par le biais de programmes et de projets d'insertion par le travail, propose de : 1) renforcer les compétences techniques, commerciales et marketing des professionnels de la culture à Ilobasco ; 2) promouvoir le développement des entreprises artistiques et culturelles avec la participation de jeunes gens à risque et de femmes à faibles revenus ; et 3) sensibiliser les jeunes professionnels, les formateurs, les ONG et les secteurs public et privé à l'importance de la culture comme moyen de développement.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de 100 professionnels des arts et de la culture par le développement de leurs compétences techniques, commerciales et marketing : une série de formations sera menée par des experts nationaux en gestion commerciale et en artisanats créatifs et innovants avec la participation de 100 jeunes professionnels de la culture et des arts, dont 50% de femmes. Les stagiaires participeront également à des présentations et à des salons afin de présenter et promouvoir une nouvelle collection de 300 produits innovants. Par le biais de la formation, 90 % des participants auront développé leurs propres idées commerciales et plan marketing. • Soutien à plus de 100 jeunes pour développer leurs entreprises culturelles : MOJE encouragera un processus d'incubation des entreprises culturelles par le biais de forums, d'ateliers et de réseaux sociaux. En outre, une formation à la gestion commerciale et culturelle sera organisée, pour formuler au moins dix propositions concrètes de développement commercial, dont la mise en œuvre sera soutenue. • Renforcement de l'interaction entre 200 jeunes professionnels et experts et universitaires, afin de promouvoir les expressions culturelles : deux conférences avec des experts en céramique et deux sessions d'échange entre jeunes artistes et experts des arts de la culture seront organisées. En outre, un showroom doté d'équipements audiovisuels sera installé et des salons d'artisanat organisés afin de présenter les nouveaux produits culturels innovants. Des supports audiovisuels pour la promotion des arts et de la culture céramiques seront produits et présentés dans les forums de cinéma.
Montant recommandé en dollars des Etats-Unis	93 538

Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)	Un gestionnaire financier sera recruté pour mener à bien l'évaluation de projet à moyen et long terme avec le soutien d'un assistant administratif.
Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforce les compétences locales et les capacités professionnelles : grâce à la formation en compétences techniques, commerciales et marketing, ce projet renforcera les compétences des professionnels des arts et de la culture, favorisera la génération de revenus et soulignera l'importance du lien existant entre culture et développement. • Accroît et favorise la participation active de nouveaux acteurs dans les industries culturelles et créatives : le projet fait la promotion d'une participation active des jeunes en situation vulnérable dans le secteur des arts et de la culture et offre aux femmes comme aux hommes une égalité des chances face au développement de leurs carrières professionnelles.
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.5)	<p>Le projet dispose d'objectifs, de bénéficiaires et d'activités clairement définis. Le budget est bien présenté et le plan de travail structuré comme il se doit avec un projet scindé en activités négociables.</p> <p>Le demandeur jouit d'une solide expérience en matière d'activités culturelles pour la jeunesse. En outre, les partenariats du projet font appel à plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales.</p>
Durabilité (§ 19.6)	<p>Ce projet présente un bon potentiel de changement structurel car il implique activement un nombre élevé de bénéficiaires et de différentes parties prenantes, y compris des pouvoirs publics, afin de mener à bien les projets.</p> <p>Le demandeur propose un autofinancement du projet à hauteur de 25 % ; ces fonds sont générés par le programme de commercialisation de l'artisanat, des programmes d'entreprise et les services de conseil proposés par MOJE aux différentes institutions. C'est l'un des aspects qui permet de garantir la continuité des activités du projet à long terme.</p>
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car il présente un bon potentiel d'initier une évolution structurelle en favorisant l'égalité des genres ainsi que la participation de la jeunesse.</p> <p>En outre, le demandeur présente toutes les garanties quant aux capacités et compétences nécessaires pour mener les activités proposées.</p> <p>Les évaluateurs demandent toutefois des éclaircissements sur la propriété des équipements que le demandeur a prévu d'acheter. Une réduction du budget de 2 000 dollars des Etats-Unis (93 538 dollars des Etats-Unis au lieu de 95 538 dollars des Etats-Unis) est également recommandée en raison du chevauchement de l'allocation de budget pour les audits et l'engagement d'un gestionnaire financier.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
32	Haïti	0550	Association haïtienne des professionnels de la musique - Ayiti Mizik (ONG)

Titre du projet	Cartographie de l'industrie musicale haïtienne
Durée du projet	Avril 2016 – mars 2017.
Visée	Le projet vise à promouvoir la musique en Haïti avec la coopération du gouvernement, du secteur privé et de la société civile ainsi que par la création d'une carte de l'industrie musicale nationale, qui puisse servir efficacement de point de départ au développement d'une politique culturelle dans ce domaine.
Synthèse (§ 19.1)	Ayiti Mizik, une organisation non gouvernementale qui vise à promouvoir, développer et représenter les intérêts de l'industrie musicale haïtienne, propose de renforcer ce secteur dans le pays par le biais des actions suivantes : 1) cartographie et analyse de l'industrie musicale à Haïti ; 2) renforcement de la cohésion et de la visibilité pour l'industrie musicale ; et 3) publication et distribution de l'étude de cartographie.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie et analyse de l'industrie musicale à Haïti : les études seront menées à travers le pays en collaboration avec une équipe d'experts et les parties prenantes pertinentes. Les données collectées seront utilisées pour une analyse qualitative et quantitative de l'industrie musicale haïtienne puis développées en base de données. • Renforcement des niveaux de cohésion et de visibilité de l'industrie musicale : les acteurs et partenaires pertinents, y compris les acteurs de l'industrie musicale, les professionnels de la musique ainsi que les représentants des ministères, des institutions publiques et du secteur privé, seront sensibilisés à la valeur socioéconomique et au potentiel du secteur et participeront à une table ronde pour discuter des résultats de l'enquête et formuler des recommandations pour le développement d'une politique d'industrie musicale. • Production et distribution à l'échelle nationale, régionale et internationale d'une publication sur l'étude de cartographie : une publication sur l'industrie musicale haïtienne, intégrant une synthèse des principaux documents, des données collectées et leur analyse qualitative et quantitative, ainsi que des recommandations formulées par la table ronde, sera produite et diffusée aux acteurs et partenaires concernés.
Montant recommandé en dollars des Etats-Unis	85 080
Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)	La gestion financière du projet sera confiée à la division comptabilité de la Haiti Jazz Foundation, une association partenaire.

<p>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la création d'une politique culturelle fondée sur des éléments tangibles : l'exercice de cartographie et les documents qui en résultent servent de point de départ au développement de politiques culturelles pour l'industrie musicale à Haïti. • Encourage le partage des informations et la transparence : la publication et la diffusion des résultats de l'exercice de cartographie devraient révéler des informations précieuses sur la valeur socioéconomique et le potentiel de l'industrie musicale en Haïti. • Favorise la coopération et les partenariats entre les acteurs gouvernementaux et de la société civile au sein des industries culturelles : la participation et l'implication d'un large éventail d'acteurs de tous les secteurs soulignent l'approche inclusive du projet et renforcent le rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.
<p>Faisabilité et modalités d'exécution</p> <p>(§ 19.5)</p>	<p>Le projet répond aux besoins du pays, étant donné que le Ministère de la culture d'Haïti ne dispose pas encore d'une politique culturelle, même si son développement est en cours. La Commission nationale remarque également parmi les besoins prioritaires un répertoire des principales parties prenantes, la collecte de statistiques et la participation d'acteurs dans le secteur culturel pour la prise de décision.</p> <p>Ayiti Mizik est une association active qui a réussi en très peu de temps à ouvrir un centre de ressources pour la musique et à inscrire la profession de musicien dans le code du travail. Les personnels du projet ont également prouvé leurs compétences dans la mise en œuvre de ce projet.</p> <p>Les activités proposées sont appropriées et s'inscrivent dans un délai réaliste.</p>
<p>Durabilité</p> <p>(§ 19.6)</p>	<p>La mobilisation des différentes parties prenantes devrait générer une collaboration multipartite à long terme. Par exemple, l'implication des pouvoirs publics dans le comité de pilotage garantit à la fois la légitimité et la durabilité des résultats du projet. L'intégration du secteur privé dans le comité de pilotage garantit également la création de partenariats stratégiques pour encourager de nouveaux investissements dans le secteur musical.</p> <p>Les documents élaborés représentent un argument convaincant pour continuer à promouvoir l'industrie musicale. L'étude devrait contribuer au développement d'une politique nationale pour le secteur.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p> <p>(§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car il présente le potentiel de générer une évolution structurelle, dans la mesure où il contribue à la formulation d'une politique pour l'industrie musicale.</p> <p>En outre, il s'agit d'un projet innovant mené par une organisation de la société civile avec la collaboration des secteurs public et privé.</p> <p>Les évaluateurs recommandent toutefois une réduction de 7 000 dollars des Etats-Unis du budget (85 080 dollars des Etats-Unis au lieu de 92 080 dollars des Etats-Unis), précisément sur la ligne budgétaire 1.2.1, car des coûts significatifs sont alloués pour rémunérer des experts internationaux.</p>

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
31,5	Jamaïque	0405	Ministère de la jeunesse et de la culture (Partie)

Titre du projet	Vers une révision de la politique culturelle nationale en Jamaïque
Durée du projet	Mars 2016 – mars 2017.
Visée	Le projet vise à réviser la Politique culturelle nationale afin de faciliter la croissance et l'expansion des industries culturelles et créatives et de renforcer le rôle de la culture dans le développement national par le biais d'un processus participatif multipartite.
Synthèse (§ 19.1)	Le Ministère de la jeunesse et de la culture, organe politique et administratif public chargé du développement et de la mise en œuvre des politiques du pays en matière de jeunesse et de culture, propose de : 1) réviser la Politique culturelle nationale ; et 2) sensibiliser à la pertinence, à la valeur et aux avantages d'une Politique culturelle nationale.
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la Politique culturelle nationale : le Comité de pilotage technique, créé pour superviser le processus de révision, organisera dix consultations de parties prenantes et quatre conférences régionales sur des lieux géopolitiques stratégiques avec la participation des directeurs d'agences culturelles, des décisionnaires politiques, des professionnels de la culture et de la création, des partenaires du secteur privé, des ONG, des organisations communautaires et des groupes de jeunes et autochtones. Un Livre blanc sur la Politique culturelle sera élaboré et présenté au Cabinet jamaïcain, qui reflètera les contributions des différentes parties prenantes sur la manière d'améliorer la politique culturelle existante dans l'optique de renforcer les industries créatives et culturelles du pays. • Sensibilisation du grand public, des institutions culturelles et des professionnels sur la pertinence, la valeur et les avantages de la Politique culturelle nationale : une étude à l'échelle de l'île sera menée pour déterminer le degré de sensibilisation des citoyens aux politiques culturelles ainsi que l'intégration de la culture dans les écoles. Ces actions entraîneront le lancement d'une campagne médiatique pour sensibiliser plus largement le public à la Politique culturelle nationale. En outre, les institutions culturelles et les professionnels seront encouragés à inscrire leurs activités sur la Base de données du Ministère.
Montant recommandé en dollars des Etats-Unis	60 201
Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)	L'analyste financier du Ministère de la jeunesse et de la culture supervisera directement la gestion financière du projet.

<p>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</p> <p>(§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'introduction de politique culturelles afin de promouvoir les industries culturelles en Jamaïque : tant la réunion de consultation que les sessions de travail pour élaborer la Politique culturelle nationale révisée servent à garantir des interventions politiques efficaces dans l'optique de développer une industrie culturelle locale dynamique et concurrentielle. • Favoriser la participation active et l'implication d'un large éventail de parties prenantes de tous les secteurs : le projet établit des forums de dialogue et de coopération entre les principaux acteurs locaux de la culture afin de mieux contrôler les politiques culturelles. • Promeut le partage d'information et la transparence : la diffusion d'informations est essentielle pour le processus de révision par le biais du lancement d'études à l'échelle de l'île et de campagnes médiatiques, sensibilisant le public et impliquant un large éventail de parties prenantes.
<p>Faisabilité et modalités d'exécution</p> <p>(§ 19.5)</p>	<p>Le projet répond aux principales préoccupations du gouvernement et implique la participation de toutes les parties prenantes en matière de révision et de mise en œuvre de la politique culturelle en Jamaïque, y compris les directeurs d'agences culturelles, les décisionnaires politiques, les professionnels de la culture et de la création, les partenaires du secteur privé, les ONG, les organisations communautaires et les groupes de jeunes et autochtones.</p>
<p>Durabilité</p> <p>(§ 19.6)</p>	<p>Le Ministère de la jeunesse et de la culture analysera sa Politique culturelle nationale tous les trois à quatre ans, dans l'optique de s'assurer que celle-ci reste pertinente notamment dans le cadre des tendances globales et régionales.</p> <p>En outre, le Ministère de la jeunesse et de la culture maintiendra le contact avec ses principales parties prenantes, à l'instar des agences culturelles et des professionnels, en organisant des réunions d'analyse trimestrielles quand et où cela sera possible. En s'appuyant sur la base de données de professionnels qui sera révisée en permanence pour refléter les nouveaux membres et l'expansion de leurs produits et services, le Ministère de la jeunesse et de la culture hébergera au moins une conférence sur une base annuelle afin d'offrir une plateforme propice au partage d'expérience.</p> <p>En outre, le Ministère maintiendra un programme de communication autour de la Politique culturelle nationale afin de s'assurer que la population dans son ensemble est régulièrement sensibilisée aux rudiments de la politique, à ses objectifs et aux avantages à long terme. Il assurera la promotion et diffusera les réussites de professionnels qui bénéficient d'une politique culturelle révisée en utilisant les plateformes médias traditionnelles et nouvelles, y compris podcasts, radios, télévision et presse écrite.</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p> <p>(§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car ses objectifs sont essentiels et clairs et répondent aux objectifs du FIDC, notamment en termes d'élaboration de politiques qui protègent et promeuvent la diversité des expressions culturelles.</p> <p>En outre, ce projet a été considéré très positivement car il s'agit d'une initiative publique qui vise à impliquer et consulter la population au sens large, la société civile et les professionnels concernés tout au long du processus d'analyse, ce qui initierait un impact à long terme pour le pays.</p>

Annexe III – Courte biographie des experts proposés pour le nouveau Groupe d'experts et des membres alternatifs

1. Nouveaux membres du Groupe d'experts

Mme Catherine CULLEN

Catherine Cullen est présidente du Comité pour la culture du Réseau mondial des villes, Gouvernements locaux et Régionaux (UCLG). Elle a été adjointe au maire chargée de la culture de la ville de Lille de 2001 à 2014, chargée des politiques culturelles de la ville et est Conseillère à la culture de Lille Métropole Communauté Urbaine depuis 2008 ainsi que conseillère à la Présidence de la République pour la mise en place de l'Académie Universelle des Cultures depuis 2011.

Depuis 30 ans, elle se consacre à la question du rôle de la culture dans le développement, en créant et en encadrant des projets culturels et travaille aujourd'hui en tant que consultante indépendante sur la culture et le développement durable. Rédactrice et traductrice, elle a également contribué à de nombreuses réunions et études créatives dans le domaine de la culture, ce qui lui a permis d'appréhender des approches différentes, européennes et internationales.

Après plusieurs années dans l'édition et le journalisme, elle est devenue rédactrice en chef de LIBER, premier supplément culturel européen.

M. Peter INKEI

Peter Inkei est le Directeur de l'Observatoire de Budapest et a été auparavant de 1996 à 1998 Adjoint au Ministre de la culture de Hongrie. Il a également été consultant pour le Conseil de l'Europe (projet Mosaic, rapport sur la politique culturelle en Albanie, etc.), la Commission européenne, l'Open Society Institute, la Banque mondiale et d'autres organisations.

Il a siégé au Comité exécutif de CIRCLE (Cultural Information and Research Centres Liaison in Europe) et du LabforCulture de la Fondation européenne de la culture.

Il est l'expert hongrois pour le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe et a écrit plusieurs ouvrages et articles sur la politique culturelle, les études comparatives des politiques culturelles, la gestion culturelle et l'impact des politiques culturelles et les programmes de l'Union européenne en Europe centrale et de l'Est.

M. Carlos VILLASEÑOR

Carlos Villaseñor est un consultant indépendant spécialisé dans les politiques de développement fondées sur la culture. Depuis 1994, il travaille en continu sur un large éventail de thématiques relatives au développement culturel, à la gouvernance culturelle et à l'économie culturelle. Il est membre de la Latin American Studies Association (LASA), du Réseau Cultural Economy et du Latin American Legal Group for the implementation of the Iberoamerican Cultural Charter (SEGIB-OEI). Il a été conseiller pour l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Panama, l'Équateur et l'Uruguay, pour la conception des politiques culturelles, la cohésion sociale, la culture et la sécurité publique et l'économie culturelle. Il a également organisé des ateliers, des sessions de formation et des conférences sur les mêmes sujets. Il est investi à l'heure actuelle en tant que conseiller international pour la création du Plan d'économie créative pour le Chili, et participe également au RIMISP (Centre d'Amérique latine pour le développement rural), dans leur développement territorial avec le programme d'identité culturelle.

Il est également membre de la Banque d'expertise UNESCO/UE spécialisé dans la gouvernance culturelle des pays en développement.

Mme Helene GEORGE

Helene George est fondatrice et directrice, ainsi que consultante principale, de Creative Economy. Elle bénéficie de plus de 20 ans d'expérience en gestion et conseil dans le développement des industries créatives et culturelles pour les pouvoirs publics et les secteurs privés. Ses conseils se concentrent sur le développement économique durable dans les industries créatives et culturelles. Elle a mené des aides techniques exhaustives dans les politiques régionales et nationales, des stratégies intersectorielles, dans le développement des programmes et des investissements afin de stimuler le développement économique.

Notamment, elle a signé la première stratégie des industries créatives en Australie en 2001 et a été aux avant-postes des initiatives de développement du secteur depuis 1992, en conseillant le Premier ministre sur la créativité dans l'économie de l'innovation, en développant des programmes nationaux, des normes sectorielles, des plans de développement régionaux et des initiatives de tourisme culturel. Ses conseils servent à auditer le Cadre qualité du tourisme national. En outre, elle jouit d'une connaissance spécifique du développement économique des industries culturelles dans les communautés indigènes du détroit de Torrès en Australie et plus récemment dans la région Pacifique et ses îles-nations.

Elle est une ancienne membre de la Banque d'expertise UNESCO/UE et membre du groupe d'experts du FIDC depuis 2013.

Mme Yarri KAMARA

Yarri Kamara est une spécialiste du développement international qui bénéficie d'une longue expérience en développement des entreprises culturelles. Elle a travaillé en tant que consultante pour plusieurs organisations internationales, notamment l'UNESCO, la Banque mondiale et des gouvernements d'Afrique occidentale. Elle vit à l'heure actuelle au Burkina Faso, où elle travaille en tant que directrice de programme pour la société de conseil Initiatives Conseil International, dans le domaine du développement du secteur privé.

Elle est titulaire d'un master en Études de développement de Sciences Po Paris et d'une licence en économie de l'université de Virginie.

Elle est également l'une des spécialistes du programme de développement des capacités de l'UNESCO en Afrique et membre de la Banque d'expertise UNESCO/UE ainsi que membre du groupe d'experts du FIDC depuis 2013.

Mme Ouafa BELGACEM

Ouafa Belgacem est conseillère en développement commercial au sein de l'ONG internationale SNV pour la région Asie du Sud-Est. Elle a participé au travail du réseau Arterial et d'Oxfam GB dans les États arabes. Parlant arabe, français et anglais, elle est experte en collecte de fonds pour les projets culturels et en gestion de projet. Elle est également une chercheuse expérimentée sur les questions relatives aux politiques culturelles en Afrique et dans les États arabes.

Elle est titulaire d'un master en archéologie, gestion commerciale et gestion du patrimoine.

Elle est membre depuis 2013 du groupe d'experts du FIDC.

2. Membres alternatifs

Mme Valeria MARCOLIN

Valeria Marcolin est codirectrice de l'ONG Culture et Développement. Elle travaille dans le domaine de la culture depuis 18 ans et a développé une expérience exhaustive en matière d'élaboration et de mise en œuvre des projets de coopération culturelle, de réseau et de gestion des organisations artistiques. En outre, son domaine d'expertise couvre la formation des parties prenantes, le développement des capacités de la société civile, les processus participatifs, l'évaluation des projets et programmes culturels.

Elle a également participé à la conception et à la mise en œuvre de programmes de formation et de séminaires pour l'UNESCO, l'ACP (pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique), l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie), dans le domaine de la coopération culturelle, de la culture dans les politiques de développement.

Elle a fourni une aide technique aux pouvoirs publics locaux pour leur stratégie de développement culturel dans les pays en développement (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, et Sénégal) et est membre de la Banque d'expertise UNESCO/UE.

Mme Lidia VARBANOVA

Lidia Varbanova est consultante indépendante, éducatrice et chercheuse en stratégie et entrepreneuriat dans les industries artistiques, culturelles et créatives, et propose ses services professionnels aux pouvoirs publics, aux institutions universitaires, aux fondations, aux entreprises et aux organisations à but non lucratif, principalement en Europe, en Europe centrale et de l'Est, en Asie centrale et au Canada. Elle jouit de plus de vingt ans d'expérience professionnelle en tant que chercheuse et professeure invitée en gestion, progrès et recherche sur le développement de politiques nationales et internationales, de développement des capacités, de gestion de projet et d'entrepreneuriat dans les arts et la culture.

Elle est titulaire d'un master et d'un doctorat en économie de l'Institut des études du travail de l'université de l'économie nationale et mondiale de Sofia.

Elle est également une membre active de plusieurs associations professionnelles et réseaux, notamment le European Expert Network on Culture et le European Network of Cultural Administration Training Centers (ENCATC).

M. Lazaro Israel Rodriguez Oliva

Lazaro Israel Rodriguez Oliva est consultant international et chercheur en politiques culturelles et coopération internationale pour le développement durable, il travaille principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il est également codirecteur des politiques culturelles et de la coopération à *Intersections Mx. Knowledge Management Platform for Local Creative Economies*.

Pour l'UNESCO ou les institutions associées à l'UNESCO, il est consultant pour plusieurs projets développés par la Chaire de l'UNESCO en politiques culturelles pour les arts dans le développement (2012, 2014) et le U40 Network Cultural Diversity 2030 (<http://u40net.org>). Il a également participé en tant qu'intervenant à un atelier sur les incubateurs culturels pour le bureau de l'UNESCO au Guatemala (2014) et élaboré la feuille de route culture pour le développement au Salvador en collaboration avec le bureau de l'UNESCO de San José (2014).

Il est titulaire d'un master en sciences de la communication de l'université de la Havane à Cuba.

Mme Anupama SEKHAR

Anupama Sekhar s'engage activement en faveur des échanges culturels et de la collaboration entre les artistes et les organisations artistiques de 53 pays en Asie et en Europe. Elle dirige actuellement le département de la culture de la Fondation Asie-Europe (ASEF) et est à ce titre chargée du travail de l'ASEF en matière de culture, qui intègre des collaborations artistiques, un soutien aux réseaux, des dialogues politiques et des plateformes d'information. Notamment, elle conçoit et encadre le travail de l'ASEF en matière de politique culturelle dans l'optique de stimuler un engagement qui reflète les débats actuels sur les arts en Asie et en Europe, ainsi qu'en canalisant les idées politiques auprès de la réunion des Ministres de la culture du Sommet Asie-Europe (ASEM)

Elle est l'auteur de *Enabling Crossovers: Good Practices in the Creative Industries* (Singapour, ASEF, 2015) et de *Mapping Cultural Diversity: Good Practices from Around the Globe* (Bonn/Singapour, Commission allemande pour l'UNESCO et ASEF, 2010). Elle est membre du groupe U40 de jeunes experts en politique culturelle ainsi que membre de la Banque d'expertise UNESCO/UE.

Mme Jenny MBAYE

Jenny Mbaye est chercheuse en développement culturel et entrepreneuriat, en industries créatives et politiques culturelles en Afrique au sein de l'African Centre for Cities de l'université du Cap, en Afrique du Sud, avec une bourse de recherche post-doctorante de l'université du Cap. Elle a travaillé dans les organisations culturelles et médiatiques au Sénégal et au Burkina Faso et a mené une mission de conseil pour l'UNESCO, la Lettera27 et la Fitzcarraldo Foundation.

Elle est titulaire d'un doctorat en géographie humaine (économie culturelle urbaine) de la London School of Economics and Political Science et d'un diplôme en Gestion des organisations culturelles de HEC-Montréal.

Elle est l'une des spécialistes du programme de développement des capacités de l'UNESCO en Afrique et est membre de la Banque d'expertise UNESCO/UE.

Mme Basma EL HUSSEINY

Basma El Hussein est directrice générale d'Al Mawred Al Thaqafy. Par le biais de cette organisation, elle coordonne une analyse des politiques culturelles de 8 territoires arabes (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie) pendant que les groupes de travail public sont institués.

Elle bénéficie d'une expérience exhaustive en développement et mise en œuvre de politiques culturelles, en financement du secteur culturel et des entreprises culturelles et en gestion des projets de coopération internationale dans le domaine culturel. Elle bénéficie d'une expérience exhaustive dans la région arabe, ainsi que d'une bonne connaissance d'autres régions comme l'Afrique subsaharienne, l'Inde et l'Europe.

Elle est membre de la Banque d'expertise UNESCO/EU, spécialisée dans la gouvernance culturelle des pays en développement.

Annexe IV : État de mise en œuvre des recommandations d'IOS

Recommandation	Statut de la mise en œuvre
<p>Recommandation n° 1 : Continuer à participer au Groupe de liaison des Conventions culturelles (GLCC) afin d'harmoniser les procédures des différents fonds de l'UNESCO, d'accroître les synergies et d'éviter les chevauchements au niveau du ciblage et du financement. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Secrétaire de la Convention participe aux réunions ordinaires du GLCC et l'équipe du FIDC assiste aux réunions du sous-groupe de travail consacré à l'assistance internationale.
<p>Recommandation n° 2 : Consulter le Conseil d'administration du Fonds international pour la promotion de la culture afin d'explorer les domaines potentiels de concurrence et de chevauchement et de mettre au point des stratégies en vue de les éviter. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe du FIDC échange et communique régulièrement avec le Secrétariat du FIPC afin d'éviter le chevauchement des activités entre les deux Fonds.
<p>Recommandation n° 6 : Hiérarchiser les programmes/projets qui, tout en satisfaisant aux critères de qualité définis dans les Orientations, répondent aussi à certaines considérations stratégiques. Identifier précisément ces considérations stratégiques conformément aux objectifs spécifiques du Fonds (qui restent à établir) et les examiner régulièrement à mesure que le Fonds se développe. (On trouvera dans les paragraphes précédents des suggestions quant à la manière d'adopter une approche plus stratégique lors de la sélection des projets à financer.) Il s'agit d'une priorité urgente si l'on veut que le FIDC se maintienne au-delà de la phase pilote. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les considérations stratégiques ont été intégrées aux Orientations et sont actuellement mises en œuvre en concordance avec le cadre de gestion axée sur les résultats du FIDC.
<p>Recommandation n° 7 : Élaborer une vision de l'orientation future du FIDC et un cadre de résultats prévoyant des objectifs à court et à long terme, des échéanciers et des indicateurs. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un Cadre GAR a été développé pour le FIDC en 2014 en collaboration avec les parties prenantes du FIDC, avec des résultats à moyen et à long terme, des objectifs à court et à long terme, des échéanciers et des indicateurs. Le développement d'une base de données a été initié en analysant rétrospectivement et en faisant le suivi des projets financés et achevés. • Le Cadre GAR a été ajouté aux mécanismes de gestion du FIDC, ainsi qu'aux formulaires révisés de demande en ligne, et les formulaires d'examen des Commissions nationales et d'évaluation qui ont été mis en place pour le sixième appel du FIDC en 2015.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre GAR a été inclus dans les guides pour le renforcement des capacités et dans les modules de formation relatifs aux procédures de demande, présélection et évaluation du FIDC. • À ses septième et huitième sessions, le Comité a demandé aux Parties de fournir des ressources extrabudgétaires afin de permettre la mise en œuvre des recommandations de l'IOS, en particulier celles concernant le cadre GAR et la plate-forme de gestion des connaissances (décisions 7.IGC 8 paragraphe 4 et 8.IGC 8 paragraphe 8).
<p>Recommandation n° 8 : Fixer des objectifs précis pour la mobilisation des ressources, articulés autour des objectifs indiqués dans le cadre de résultats. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité a adopté une stratégie de levée de fonds et de communication pour le FIDC au cours de sa sixième session ordinaire en décembre 2012. La première phase de la stratégie s'est achevée le 30 juin 2014, elle a permis de récolter 1 060 893,86 dollars des Etats-Unis de contributions. Des fonds ont été sollicités pour la poursuite de la mise en œuvre de la deuxième phase en 2015 (décision 8.IGC 9, paragraphe 4). • Le Secrétariat met actuellement en œuvre la stratégie de levée de fonds par le biais de plusieurs actions, notamment le développement d'une liste de donateurs potentiels du secteur privé et la production et la distribution de récits multimédias, de mises à jour électroniques et d'une brochure. • Le Comité, reconnaissant à la fois l'absence de ressources humaines suffisantes pour la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et le besoin de faire appel à du personnel qualifié disposant d'une expérience de la levée de fonds, a demandé au Secrétariat de chercher une société professionnelle spécialisée dans la levée de fonds afin de mettre en œuvre la stratégie de levée de fonds (décision 8.IGC 9, paragraphe 5).
<p>Recommandation n° 12 : Travailler avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO pour assurer systématiquement une complémentarité et des synergies entre les projets financés par le FIDC et d'autres activités de l'UNESCO au niveau des pays. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe du FIDC communique et échange régulièrement avec les bureaux hors siège de l'UNESCO, pour les impliquer activement dans les démarches de mise en œuvre et de suivi des projets financés par le FIDC. • Des fiches de renseignements à l'intention des bureaux Hors-Siège ont été élaborées et distribuées en 2015 à 22 bureaux concernés afin de servir d'outil pratique pour informer de l'état actuel de mise en œuvre du FIDC et son impact dans les différents pays afin de garantir la complémentarité et les synergies entre les projets du FIDC et les activités de l'UNESCO au niveau national.
<p>Recommandation n° 13 : Accorder une importance particulière à la durabilité des projets. Ceci doit se faire lors de la sélection des projets à financer, puis dans le cadre du suivi ultérieur et au moment de l'examen des rapports. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de sa cinquième session ordinaire, la Conférence des Parties a réitéré l'importance des notions de durabilité et de besoin parmi les critères à appliquer pour la répartition des fonds du FIDC (Résolution 5.CP 10, paragraphe 4).

	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a ajouté des indicateurs sur le critère de durabilité dans les formulaires de demande, d'évaluation et de rapport utilisés pour le sixième appel du FIDC en 2015. Chaque demandeur et chargé de projet doit décrire les mesures mises en place pour veiller à ce que les objectifs à long terme du projet soient atteints. Le Groupe d'experts, quant à lui, examine les possibilités, les perspectives et les défis à long terme au cours de l'évaluation de chaque proposition de projet. • L'importance de la « durabilité » a été aussi introduite dans les guides de renforcement de capacités et dans les modules de formation relatifs aux procédures de demande, présélection et évaluation du FIDC.
<p>Recommandation n° 15 : Mettre les principaux résultats et réalisations des projets financés par le FIDC, les bonnes pratiques et les enseignements retenus à la disposition de toutes les parties prenantes afin que l'apprentissage puisse s'opérer dans l'ensemble des organisations et pays concernés. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat met régulièrement à jour les informations relatives aux projets financés par le FIDC sur le site web : http://fr.unesco.org/creativity/fidc. • Entre 2013 et 2015, le Secrétariat a publié 15 mises à jour électroniques, deux éditions de la brochure du FIDC et six récits multimédia en anglais, français et espagnol pour faire connaître les principaux résultats et l'impact des projets du FIDC.
<p>Recommandation n° 16 : Dans le cadre de la future plateforme de gestion des connaissances, compléter tous les efforts de gestion de connaissances basés sur le web concernant le FIDC et la Convention par des initiatives qui sollicitent la participation active des parties prenantes afin de les intégrer à une plus vaste communauté d'apprentissage, et utiliser à cet effet les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter ainsi que d'autres réseaux à cette fin. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En novembre 2014, le Secrétariat a lancé le nouveau site web du FIDC (http://fr.unesco.org/creativity/fidc), l'une des pierres angulaires de la plate-forme de gestion des connaissances sur le web de la Convention. • En coopération avec l'unité ERI/DPI/WEB, les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter ont été utilisés pour promouvoir les principales activités, notamment les cinquième et sixième appels à demandes de financement en 2014 et 2015. • Les réseaux sociaux (Facebook, Google Plus, LinkedIn, Twitter) et les communautés ont été mobilisés afin de diffuser largement trois nouveaux récits multimédias du FIDC réalisées en 2015.
<p>Recommandation n° 19 : Faire diffuser à l'avenir l'information sur les appels à demandes de financement par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Commissions nationales, les points focaux nationaux de la Convention de 2005 et les organisations de la société civile qui ont le statut d'observateur au CIG. Encourager toutes ces entités à publier des informations sur le Fonds dans les langues de leurs pays respectifs. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur le sixième appel à demandes de financement (2015) ont été diffusées par le biais des bureaux hors Siège de l'UNESCO, des Commissions nationales, des points de contact nationaux des Parties à la Convention et des organisations de la société civile. Conformément aux recommandations du Secrétariat portant sur la publication des informations dans la langue du pays, les informations ont été dûment traduites en chinois et en portugais en collaboration avec les parties prenantes du FIDC.

<p>Recommandation n° 20 : Indiquer dans la communication avec les Commissions nationales et les candidats éventuels si les Commissions nationales sont autorisées à percevoir une quelconque redevance pour l'expédition des dossiers au FIDC ou pour tout autre service assuré dans ce contexte. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le sixième appel en 2015, une nouvelle plateforme en ligne pour la procédure de demande et de présélection du FIDC a été lancée. Le problème des frais de poste pour les demandes a été résolu par cette nouvelle plateforme, puisque tous les demandeurs doivent soumettre leurs demandes directement sur la plateforme, et que la pré-sélection par les Commissions nationales a été également effectuée en ligne.
<p>Recommandation n° 22 : Désigner dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO des points focaux nationaux ou régionaux pouvant fournir de l'information et de l'aide aux demandeurs lors du processus de demandes de financement. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des spécialistes des programmes culturels au sein des bureaux hors-Siège de l'UNESCO concernés servent de points focaux du FIDC pour fournir des informations et de l'aide aux demandeurs et aux Commissions nationales tout au long du processus de demande et de présélection. L'équipe du FIDC maintient un contact régulier avec ces derniers et les met en copie de toute correspondance. • Les collègues des bureaux hors-Siège ont été dûment informés de la participation des pays concernés à l'appel du FIDC par l'intermédiaire des nouvelles fiches de renseignements établies à leur intention. • Concernant le processus de présentation de demandes, le guide annoté du FIDC a été révisé et un nouveau module de formation a été développé à l'usage des collègues hors-Siège afin qu'ils soient en mesure d'assister les demandeurs dans leur démarche.
<p>Recommandation n° 23 : Donner aux OING plus de directives sur les lettres d'appui qu'elles doivent obtenir des pouvoirs publics. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat a continué à assister les OING en leur fournissant des informations plus directes et précises sur la procédure de demande pour les OING, notamment les lettres d'appui des gouvernements, pour les cinquième et sixième appels à demandes de financement (2014 et 2015).
<p>Recommandation n° 26 : Pour éviter que des propositions se trouvent disqualifiées pour des motifs techniques mineurs ou pour l'absence de l'évaluation de la Commission nationale, demander les pièces manquantes à cette dernière plutôt que de disqualifier le projet. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2015, pour le sixième appel, un nouveau mécanisme a été mis en place sur la plate-forme de demande en ligne du FIDC, afin d'éviter l'irrecevabilité des demandes du fait de détails techniques. Par exemple, la nouvelle plate-forme ne permet pas de déposer des demandes si ces dernières ne sont pas signées ou si les conditions générales n'ont pas été acceptées.
<p>Recommandation n° 28 : Convoquer une réunion téléphonique collective avec l'ensemble des experts, lorsqu'ils ont fini d'évaluer les propositions de projet, pour débattre de leurs évaluations et de la réflexion dont elles sont issues. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des conférences téléphoniques ont été organisées avec les membres du Groupe d'experts du FIDC dans le cadre du 6e appel à demandes de financement en juillet 2015, après l'évaluation technique entreprise par le Secrétariat. Des discussions en ligne se sont poursuivies tout au long du processus d'évaluation.

<p>Recommandation n° 31 : Renforcer les capacités du Secrétariat du FIDC, afin qu'il puisse engager toutes les actions nécessaires pour améliorer la qualité du travail du FIDC et garantir ses performances futures (suivant les recommandations de ce rapport d'évaluation). (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaisant la nécessité d'augmenter les moyens humains du FIDC, la Conférence des Parties, lors de sa 5^e session ordinaire (juin 2015) a encouragé les Parties à soutenir le renforcement du Secrétariat par la nomination d'un expert associé ou le détachement de personnel (Résolution 5.CP 10, paragraphe 9).
<p>Recommandation n° 32 : Faire en sorte que toutes les pièces contractuelles manquantes du cycle de programme 2010 du FIDC soient soumises et examinées, incluant les rapports descriptifs sur la mise en œuvre des projets ainsi que les rapports financiers détaillés accompagnés des justificatifs de dépenses originaux. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En décembre 2014, tous les projets du cycle de financement de 2010 étaient achevés. Le Comité a décidé de re-créditer le compte du FIDC d'un montant total de 81.850 dollars des Etats-Unis qui représente le solde impayé de cinq contrats de bénéficiaires qui avaient déclaré ne pas être en mesure de mener à bien leurs projets (à savoir le Ministère de la Culture et des Arts, Congo ; la <i>National Art Gallery of Namibia</i>, Namibie ; la Commission nationale péruvienne pour l'UNESCO, Pérou ; et la Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO, Tunisie). (décision 8.IGC 8, paragraphe 6).
<p>Recommandation n° 33 : Recouvrement des coûts : recouvrer tous les coûts directs d'administration, de suivi et de coordination supportés par le budget du Programme ordinaire de l'UNESCO, y compris les coûts de personnel, auprès du FIDC. (Secrétariat, CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité a demandé au Secrétariat d'appliquer la politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO de manière systématique pour la gestion des projets financés par le FIDC (décision 8.IGC 5a, paragraphe 12) et de lui fournir, lors de sa neuvième session ordinaire, des informations sur le recouvrement des coûts réaffectés au Secrétariat de la Convention (décision 8.IGC 10, paragraphe 6). • Le Secrétariat a entrepris des démarches pour recouvrer les coûts administratifs, de gestion et de coordination des projets financés par les coûts réguliers de personnel pour la période de janvier à décembre 2015, qui équivalent à 76.668 dollars des Etats-Unis et qui seront débités des fonds non alloués du compte spécial du FIDC. Le recouvrement des coûts pour 2016 a été inclus dans le projet de budget prévisionnel pour 2016. Il est estimé à 76 668 dollars des Etats-Unis pour la gestion directe des projets en cours ainsi que celle des projets qui seront approuvés par le Comité à sa 9^{ème} session.

Annexe V : Rapports financiers des recettes et dépenses et planning des dépenses.



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2014 TO 31 DECEMBER 2014

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

INCOME

Voluntary Contributions - Schedule 1.1	689,288.55
--	------------

Other income:

Interest	6,812.00
----------	----------

TOTAL INCOME	<u>696,100.55</u>
---------------------	--------------------------

EXPENDITURE

Programme Activities Schedule 1.2	986,822.04
-----------------------------------	------------

TOTAL EXPENDITURE	<u>986,822.04</u>
--------------------------	--------------------------

EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE	<u>(290,721.49)</u>
--	----------------------------

Savings on prior years' obligations and other adjustments	98,827.67
---	-----------

Reserves and fund balances, beginning of the period	<u>1,966,666.40</u>
---	---------------------

RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD	<u><u>1,774,772.58</u></u>
--	-----------------------------------



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2015 TO 30 JUNE 2015

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

INCOME

Voluntary Contributions - Schedule 1.1	272,673.46
--	------------

Other income:

Interest	3,432.00
Advance on proceeds of sale of the Photo Book	12,000.00

TOTAL INCOME	<u>288,105.46</u>
---------------------	-------------------

EXPENDITURE

Programme Activities Schedule 1.2	733,902.57
-----------------------------------	------------

TOTAL EXPENDITURE	<u>733,902.57</u>
--------------------------	-------------------

EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE	<u>(445,797.11)</u>
--	---------------------

Savings on prior years' obligations and other adjustments	1,263.03
Reserves and fund balances, beginning of the period	<u>1,774,772.58</u>

RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD	<u><u>1,330,238.50</u></u>
--	----------------------------



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF INCOME
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2014 TO 31 DECEMBER 2014

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Andorra	6,353.25	
Belgium	62,904.11	
Bosnia and Herzegovina	2,000.00	
China	80,000.00	
Czech Republic	4,498.73	
Estonia	1,281.00	
Finland	27,586.20	
France	171,421.20	
Germany	147,059.00	
Mexico	36,208.00	
Monaco	27,174.00	
Saint Vincent & the Grenadines	6,257.80	
Slovakia	2,850.07	
Slovenia	3,659.76	
Sweden	50,091.02	
Switzerland	56,433.41	
Ukraine	2,500.00	
Université de Davao	211.00	
Uruguay	800.00	689,288.55
Interest		6,812.00
TOTAL		696,100.55



UNESCO
INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY
SCHEDULE OF INCOME
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2015 TO 30 JUNE 2015
(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Finland	23,529.40	
France	87,145.60	
Gabon	855.48	
Germany	121,680.90	
Serbia	3,097.33	
Slovenia	3,267.96	
Sweden	33,096.79	272,673.46
Interest		3,432.00
Advance on proceeds of sale of the Photo Book		12,000.00
TOTAL		288,105.46



UNESCO
INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY
SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2014 TO 31 DECEMBER 2014
PROGRAMME ACTIVITIES

	Budget 2014	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total	Unspent budget	Expenditure rate
1. Evaluation of funding requests by the expert panel (consultancy contracts)	65,000.00	44,312.66	2,487.84	46,800.50	18,199.50	72%
2. Operating costs	10,000.00	856.39	1,143.61	2,000.00	8,000.00	20%
3. Cost of participation in statutory meetings of experts from LDCs that are members of the Committee	20,000.00	4,220.89	69.84	4,290.73	15,709.27	21%
4. Funding of projects	830,903.00					
4.1 ZIMCOPY - Zimbabwe		83,000.00	9,928.00	92,928.00		
4.2 ASSITEJ - South Africa		50,000.00	48,252.63	98,252.63		
4.3 Ministère Culture/Tourisme-Burkina Faso		50,000.00	50,000.00	100,000.00		
4.4 PEN Internat-Haiti/Kenia/Nigeria/Serbia		50,000.00	50,000.00	100,000.00		
4.5 Malawi National Commission for UNESCO		37,000.00	5,490.00	42,490.00		
4.6 THYDEWA - Brazil		82,000.00	8,950.00	90,950.00		
4.7 ACCP - Paraguay		83,000.00	7,000.00	90,000.00		
4.8 Ministry of Tourism, Heritage and Creation		27,000.00	27,522.00	54,522.00		
4.9 Ministry of Culture - Peru		10,000.00	11,090.00	21,090.00		
4.10 Arterial Network - South Africa Chapter		38,000.00	35,514.93	73,514.93		
	830,903.00	510,000.00	253,747.56	763,747.56	67,155.44	92%
5. Fund Raising and Communication Strategy	105,130.67	42,540.03	37,732.12	80,272.15	24,858.52	76%
SUB-TOTAL	1,031,033.67	601,929.97	295,180.97	897,110.94	133,922.73	87%
PROGRAMME SUPPORT COSTS 10%	103,103.37	60,193.00	29,518.10	89,711.10	13,392.27	87%
TOTAL	1,134,137.04	662,122.97	324,699.07	986,822.04	147,315.00	87%



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2015 TO 30 JUNE 2015
PROGRAMME ACTIVITIES

	Budget 2015	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total	Unspent budget	Expenditure rate
1. Evaluation of funding requests by the expert panel (consultancy contracts)	45,000.00	0.00	0.00	0.00	45,000.00	0%
2. Operating costs	7,000.00	0.00	0.00	0.00	7,000.00	0%
3. Cost of participation in statutory meetings of experts from LDCs that are members of the Committee	15,000.00	4,016.24	4,903.76	8,920.00	6,080.00	59%
4. Funding of projects	624,296.00					
4.1 International Music Council		49,378.00	49,378.00	98,756.00		
4.2 Phare Ponleu Selpak		50,000.00	50,000.00	100,000.00		
4.3 Creative Economy Group		32,328.00	32,327.00	64,655.00		
4.4 Réseau Culturel et Artistique pour la Formation et la Francophonie		28,504.00	28,503.00	57,007.00		
4.5 Association Racines		49,200.00	49,200.00	98,400.00		
4.6 Germinalia A.C.		50,000.00	50,000.00	100,000.00		
4.7 Direction Nationale de la Culture		49,800.00	49,800.00	99,600.00		
	624,296.00	309,210.00	309,208.00	618,418.00	5,878.00	99%
5. Fund Raising and Communication Strategy	72,421.52	10,596.15	29,250.00	39,846.15	32,575.37	55%
SUB-TOTAL	763,717.52	323,822.39	343,361.76	667,184.15	96,533.37	87%
PROGRAMME SUPPORT COSTS 10%	76,371.75	32,382.24	34,336.18	66,718.42	9,653.33	87%
TOTAL	840,089.27	356,204.63	377,697.94	733,902.57	106,186.70	87%

Annexe VI : Projet de budget prévisionnel pour 2016

	DESCRIPTION	MONTANT \$US
Coûts fixes	Évaluation des demandes de financement par le groupe d'experts du FIDC (paragraphe 7.3 des Orientations)	65 000
	Dépenses de fonctionnement	7 000
2015	Frais de participation aux réunions statutaires des experts gouvernementaux issus des PMA membres du Comité (paragraphe 7.2.2 des Orientations)	15 000
Total partiel		87 000
Financement de projets	Financement des projets	551 658
	Recouvrement des coûts ***	76 668
Total partiel		628 326
TOTAL (coûts fixes + financement de projets)		715 326
Frais de soutien *		71 533
TOTAL GÉNÉRAL **		786 859

Total disponible au 30 juin 2015 :	1 124 085
Les fonds non alloués représentent 30% du montant de la réserve du budget : A partir de cette réserve, il a été demandé la mise à disposition des frais de mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et de communication (50.498 dollars des Etats-Unis) ainsi que le montant de recouvrement des coûts pour 2015 pour la gestion de 17 projets (76.668 dollars des Etats-Unis).	337 226
Contribution totale au FIDC au 30 juin 2015, intérêts compris :	7 625 816
* Conformément au règlement financier de l'UNESCO, 10 % des frais de soutien sont imputables au Compte spécial.	
** Conformément à la Décision 7.IGC 6, paragraphe 7, du Comité, 70 % des fonds disponibles au 30 juin 2015 seront alloués au budget.	
*** Recouvrement des coûts = temps passé par le personnel financé par le programme ordinaire à la gestion des projets (12 projets en cours et 6 projets qui doivent être approuvés par le Comité à sa 9ème session.	